Parti Socialiste
Convention nationale extraordinaire de Suresnes
11 et 12 mars 1972

Sommaire

Le président (Roger Quillot) 2
Georges Fillioux 2
Jean-Paul Durieux 5
Jean-Pierre Chevènement 8
Jean-Pierre Chevènement 10
Ramier 11
Etienne Weill-Raynal 13
Le délégué de Corse 16
Marie-Thérèse Eyquem 17
Jean-Pierre Chevènement 19
Pierre Lavaud 20
Constant 22
Pierre Lavaud 25
Robert Pontillon 26
Georges Sarre 28
Paul Lussault 29
Cattoire 30
Pierre Bérégovoy 31
Charles Hernu 33
Pierre Guidoni 35
Pierre Bérégovoy 36
Pierre Lavaud 37
Pierre Mauroy 38
Bonin 42
Montanet 48
Guy Chanfrault 50
Cervonnat 52
Bernard Montanier 53
Jean-Pierre Chevènement 57
Jacques Guyard 59
Jean-Pierre Chevènement 61

Séance du dimanche 12 mars 1972 (après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Roger Quillot, assisté de Roland Plavis (Hauts-de-Seine), Claire Routier (Loire-Atlantique), Grossmann (Loire) et André Laignel (Indre).

Fondation Jean-Jaurès

Le président (Roger Quillot)
La parole est à Georges Fillioud, pour rapporter pour "Le pouvoir au citoyen".

Georges Fillioux
Chers camarades, je ne rapporte en réalité que sur la première partie de ce chapitre, le pouvoir au citoyen, c'est notre camarade Durieux qui rapportera au nom de la Commission sur le reste du chapitre.
En effet, compte tenu de l'importance de cette discussion, la Commission des institutions "le pouvoir du citoyen" et la Commission des résolutions ont été amenées l'une et l'autre successivement à scinder le travail de telle sorte que pour ma part je n'ai participé à l'élaboration du texte de synthèse que pour ce qui concerne l'organisation des pouvoirs. C'est donc seulement sous ce sous-chapitre que je présente rapidement devant vous un rapport au nom de la Commission Technique, et au nom de la Commission des résolutions. Je dis rapidement parce que Chevènement d'abord et François Mitterrand ensuite, vous ont fait part au cours de nos travaux de la matinée des conclusions auxquelles nous étions parvenus.
Nous sommes en effet arrivés à une synthèse entre les deux motions proposées dans le projet de programme : motion A, celle de la majorité, motion B présentée par un certain nombre de camarades de la minorité, nous sommes arrivés à une position de synthèse entre ces deux textes au prix d'un effort, d'une volonté de conciliation de part et d'autre. C'est dire que la synthèse qui est maintenant proposée à vos suffrages, résulte véritablement d'une bonne volonté réciproque de l'acceptation de part et d'autre de faire le bout de chemin nécessaire pour se rencontrer, car dès le début des travaux de la Commission, il est apparu, unanimement la nécessité de tout faire pour que sur un chapitre aussi important du programme du Parti Socialiste, se dégage une très large majorité à la veille des discussions qui vont s'engager avec nos partenaires pour l'élaboration d'un programme commun de gouvernement.
Nous avions dans les deux camps conscience que le Parti Socialiste se trouverait à l'ouverture de cette négociation dans des conditions plus difficiles si, sur ce point capital pour nous, des institutions, nos négociateurs ne se sentaient pas soutenus par une très large volonté de l'ensemble du Parti Socialiste.
Vous savez bien tous que le point principal sur lequel portaient les divergences, dans l'esprit, dans les intentions et dans la rédaction des deux textes en présence, était le contrat de législature. Dès les premières discussions nous avons eu au sein de la Commission, les tenants de la thèse de la motion A, dont je suis l'un des co-signataires, qui ont tout de suite accepté et même proposé que soit introduite la notion de contrat de législature dans leurs propositions. L'accord s'est donc fait très vite sur la définition de ce principe.
Là où nos débats ont été laborieux et prolongés, c'est sur la sanction qu'il convenait que nous fixions institutionnellement dans notre programme de gouvernement en cas de rupture de ce contrat de législature.
Je rappelle pour la compréhension des choses que les tenants de la motion B demandaient qu'il y ait dissolution automatique en cas de vote d'une motion de

censure et nous considérions, nous partisans de la motion A, que c'était là un danger permanent faisant peser une menace d'instabilité sur le fonctionnement des institutions. Nous considérions en outre qu'à l'intérieur d'une coalition de la Gauche dans laquelle se trouverait le Parti Socialiste il y avait une menace également permanente en cas de lâchage de l'une des parties prenantes, restant à tout instant maître du terrain et libre du choix des circonstances de la rupture du contrat de majorité de législature, appelant automatiquement au retour devant les électeurs.

Nous nous sommes donc mis d'accord sur un texte intermédiaire, c'est-à-dire qu'un certain nombre des propositions contenues dans la motion A ont été retenues, un certain nombre de propositions contenues dans la motion B ont été retenues et un certain nombre de paragraphes ont fait l'objet d'une rédaction nouvelle sur laquelle s'est dégagée une unanimité au sein de la Commission des institutions, comme au sein de la Commission des résolutions.

Je rappelle quels sont les textes essentiels sur lesquels cet accord est intervenu. Je pense que vous avez entre les mains le feuillet vert, il n'est donc pas nécessaire que j'en redonne lecture, j'indique simplement, pour que chacun d'entre vous sache bien au moment du vote sur ce texte décisif quel est le contenu actuel du programme sur lequel nous avons a nous prononcer, les modifications que nous avons apportées.

Si vous voulez bien vous reporter au projet de programme, dans la motion A, la première partie concernant l'organisation des pouvoirs de la démocratie Socialiste, au titre 2-11 "la réforme des institutions et du mode de scrutin", c'est la partie commune - l'option A - Fillioud/Jacquet "la révision constitutionnelle", cette partie est sans changement important c'est-à-dire que les deux motions comportaient une énumération à peu près identique des modifications que nous proposerons à la constitution actuelle de 1958, dans l'intention d'en retirer un certain nombre de dispositions qui nous paraissent aux uns et aux autres ouvrir dangereusement la porte à l'arbitraire et au pouvoir personnel ; nous avons donc pris dans ces deux énumérations les deux rédactions qui ont paru les plus claires.

Au sous chapitre 2 "le Président de la République", nous avons retenu la motion A sans changement.

Le premier alinéa indique simplement que les pouvoirs du Président de la République ne peuvent pas excéder ceux qui sont fixés par la constitution.

Le deuxième alinéa est supprimé, c'est un commentaire sur le rôle du Président de la République, avec cette mention "garant des orientations politiques sur lesquelles il s'est engagé durant la campagne électorale."

Le troisième alinéa sans changement, c'est celui qui fixe à cinq ans la durée du mandat présidentiel et qui précise qu'un Président de la République ne peut être rééligible qu'une seule fois.

Le quatrième alinéa est également sans changement.

Le troisième sous-titre "le Parlement" est sans changement jusqu'à la fin de la motion A. Vous vous reportez à la page suivante, 28, au d) le contrat de législature. Là, s'insère, à la place du texte qui figure au premier alinéa, le premier paragraphe de la feuille verte :

Dès sa constitution le gouvernement engage sa responsabilité sur un programme comportant les mesures qu'il prendra et le calendrier de leurs réalisations. Cette déclaration et le vote d'approbation de l'Assemblée Nationale constituent un contrat de législature par lequel le gouvernement prend des engagements précis et datés et par lequel une majorité s'engage à lui consentir les moyens législatifs et financiers nécessaires."
C'est donc une nouvelle rédaction tout à fait conforme à l'esprit du contrat de législature dans l'intention des uns et des autres, qui a simplement l'avantage d'être plus précise dans la forme sur cette notion de contrat de législature.
Là où la difficulté, je le répète, s'est révélée la plus grande, c'est à propos de la sanction de caractère institutionnel, à inscrire par conséquent dans la Constitution., en cas de rupture par le vote d'une motion de censure de ce contrat de législature, et la disposition que nous avons, en commun, adoptée a été déjà largement expliquée et commentée ce matin par Chevènement et par Mitterrand,
Vous savez que c'est simplement en cas de censure; le Président de la République désigne un Premier Ministre, et selon les termes actuels de la Constitution, des membres du gouvernement. Cette équipe se présente avec un programme devant l'Assemblée Nationale. Ou bien cette équipe est investie de la confiance de la majorité sur son programme, et les choses continuent ou bien la confiance est refusée, et alors il y a dissolution automatique.
Enfin le troisième point important de nos débats portait sur cette notion du contrat politique, celui-ci n'étant pas inscrit dans la Constitution, mais faisant l'objet d'un accord entre les formations politiques parties prenantes au contrat de gouvernement de majorité, au contrat politique engagé non seulement entre ces formations, mais vis à vis de l'opinion publique.
Le texte auquel nous avons abouti est celui qui avait été adopté par la fédération des Hauts-de-Seine. Je le relis parce qu'il est important, parce qu'il comporte trois lignes : "Le Parti Socialiste, conformément à la motion d'Epinay qui exclut toute stratégie de troisième force ne pourrait participer à un gouvernement s'appuyant sur une autre majorité que la majorité de Gauche choisie par le suffrage universel,"
Mes chers camarades, voici donc le texte de synthèse auquel nous avons abouti, je le répète, en raison de la volonté réciproque de se mettre très largement d'accord au sein de cette Convention nationale, sur un point aussi important du programme de gouvernement du Parti Socialiste•
Mon vœu, et en disant cela, j'exprime la volonté unanime de la Commission, mon vœu est que la Convention nationale ratifie aussi largement que possible, et si cela se peut à l'unanimité, ce texte de conciliation.

Le président - Vous avez entendu le rapport de Georges Fillioud, au nom de la Commission unanime.
S'il n'y a pas d'observation, nous allons passer immédiatement au vote.
Y a-t-il une demande de vote par mandat ? Cela ne me parait pas indispensable de voter par mandat, et si vous en êtes d'accord, je vais vous demander de voter

avec vos bulletins sur les propositions qui viennent d'être faites. Qui approuve le rapport de Fillioud ?
…
Qui vote contre ?
…
Abstentions ?
2.
Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.
Je voudrais vous faire une communication. Les étudiants Socialistes sont priés d'informer les membres de leur Bureau national que la prochaine réunion aura lieu le 19 mars 1972 à 14 heures 30.
Je voudrais remercier un certain nombre de camarades étrangers qui ont bien voulu assister à nos assises. Tout d'abord le camarade Hans Janitschek, Secrétaire de l'Internationale Socialiste.
(Applaudissements)
Nos camarades Victor Larock, Léonard, Secrétaire général du Parti Socialiste Belge, Sylvain Libert, membre du Bureau Socialiste Belge, qui à eux trois constituent la délégation du Parti Socialiste Belge.
(Applaudissements)
Je les invite à prendre place à la tribune.
Nous avons ensuite une délégation du S.P.D. dirigée par Dingels.
(Applaudissements)
Une délégation du Parti Social Démocrate grec.
(Applaudissements)
J'invite ces camarades à prendre place à la tribune.
Le camarade Mario Soares, président du Parti Socialiste Portugais en exil.
(Vifs applaudissements)
Je prie le camarade Soares de bien vouloir nous rejoindre.
Je vous remercie des applaudissements qui ont salué les délégations et je passe maintenant la parole à Durieux pour le rapport sur la défense des institutions - Le pouvoir du citoyen.

Dans la salle - Il y a un camarade gauchiste Espagnol qui est là, c'est le camarade Llopis.

Le président - Il ne nous a pas été signalé.
(Applaudissements)

Jean-Paul Durieux
Il y a 5 problèmes qui ont été évoqués dans la Commission en dehors même du problème des collectivités locales et territoriales : d'une part, le problème du cumul ou du non-cumul des mandats. Ce problème a été évoqué par un certain nombre de fédérations. Néanmoins, la Commission des résolutions a décidé de disjoindre cet amendement, quitte à ce qu'il soit repris. Donc, je ne tiens pas compte de ce problème, sauf si certains camarades veulent le reprendre en

Coll. Fondation Jean-Jaurès

séance, et je ne tiens pas compte des amendements qui ont été produits sur ce problème.
Deuxième question : les membres de la Cour Suprême.
Là une large majorité s'est dégagée sur un additif demandant que les membres de la Cour Suprême soient élus par l'Assemblée Nationale, par le Sénat, par le Président de la République et par le Conseil supérieur de la magistrature...
(inaudible)

Le président - Camarades, je vous en prie, asseyez-vous et faites silence pour écouter le rapporteur.

Jean-Paul Durieux - La deuxième question qui a été évoquée, en ce qui concerne la Cour Suprême, était le problème de l'inamovibilité des membres de la Cour Suprême et un accord majoritaire dans la Commission s'est dégagé eu faveur de l'inamovibilité jusqu'à l'âge de 63 ans.
Troisième problème, le problème du scrutin.
Vous savez qu'il y a. 3 options, l'option dite Weill-Reynal, l'option de la proportionnelle et l'option du scrutin uninominal.
Alors, il n'y a pas là de synthèse possible et il faudra procéder à un vote à ce sujet-là, néanmoins, il y a eu des amendements à chacun des deux premiers qui ont été retenus, d'une part en ce qui concerne le système Weill-Reynal, il y a un amendement qui a été accepté, c'est-à-dire qu'il existe un plancher à 5% des suffrages, de manière que les trop petites minorités ne soient pas représentées au reste proportionnel. Et, en ce qui concerne l'option de la proportionnelle, on a ajouté au niveau des... (inaudible)... Donc, il y aura un vote sur ce problème.

Le président - Durieux, veux-tu parler dans le micro pour qu'on puisse t'entendre.

Jean-Paul Durieux - Autre question qui, elle, est également très importante : le problème des collectivités territoriales.
Vous savez qu'il y a 2 options sur l'ensemble du problème des collectivités territoriales. Pour ces 2 options, un courant assez fort s'est dégagé et un texte vous a été distribué d'après lequel la synthèse de ces amendements, sauf sur 3 problèmes : d'une part, le remembrement plus ou moins volontaire des communes. Alors, là., il y a incompatibilité entre la thèse Estier-Gazier et la thèse Lavaud-Sarre et il faudra voter sur ce problème.
Il y a 2 autres points sur lesquels un vote a semblé nécessaire pour départager, c'est d'une part le mode de scrutin à l'élection de l'Assemblée régionale qui est élue au suffrage universel direct, d'après le projet de la Commission, et vous aurez à choisir entre la représentation proportionnelle et l'uninominale.
Enfin, troisième vote sur le nombre des régions. Aucun accord n'a pu se faire. Il y avait bien une motion de synthèse qui proposait que l'on prenne les 22 régions actuelles ou 17 régions, et qui proposait 4 régions, mais, cet amendement n'a pas été retenu et à moins qu'il ne soit repris en séance plénière, il ne sera pas voté

Fondation Jean-Jaurès

sur cet amendement.
Alors, les points essentiels concernant la région, sur lesquels s'est fait un accord de synthèse c'est, d'une part, que la notion de collectivité territoriale soit retenue et, d'autre part, qu'on donne à la région un certain nombre de pouvoirs qui n'étaient pas indiqués dans le texte définitif; pouvoirs en matière économique principalement, pouvoirs en matière culturelle et, en particulier, l'appropriation des programmes de la 3ème chaîne de télévision, ce qui est une innovation et qui était contenue dans la motion du Morbihan.
En troisième lieu : le pouvoir politique des régions avec également comme conséquence l'élection de l'Assemblée territoriale... (inaudible)
Alors, vous aurez donc sur ces deux problèmes-là, 3 votes sur la région à émettre et un vote en ce qui concerne les... (inaudible)

Le président - Camarades, voulez-vous faire un peu de silence et vous asseoir, ce qui permettra au rapporteur de se faire entendre.

Jean-Paul Durieux - Problème suivant, celui de l'information.
A ce sujet-là, vous avez un vote à émettre sur la publicité à l'O.R.T.F. puisqu'il y a une motion qui n'a pas été retenue par la Commission.
D'autre part, il y a un additif qui a été admis et qui résulte de l'amendement proposé, d'une part par la fédération du Calvados et, d'autre part, par la fédération de l'Ille-et-Vilaine. C'est un texte qui vous a été distribué également et qui propose que, seules, les Entreprises de presse d'intérêt général bénéficient de l'aide de l'Etat, avec un certain nombre de conditions pour que cette aide de l'Etat soit accordée.
D'autre part, afin d'instaurer un... (inaudible)… il est dit dans cette motion qu'il sera créé un fonds...d'entreprises de presse d'intérêt général; afin que les Entreprises de presse soient...(inaudible)... les journaux devront publier une fois par an la liste de leurs participations financières.
En dernier lieu, la motion de l'Ille-et-vilaine propose qu'un quotidien qui dispose d'un monopole de fait dans la région soit obligé à la publication d'une tribune libre, et qu'on contrôle les moyens financiers dont dispose ce quotidien.
Il n'y a pas eu d'avis contraire pour que ces amendements soient adoptés en Commission, nous avons donc considéré qu'ils étaient pris en compte.
Enfin, dernier point qui a suscité une discussion, c'est l'option sur l'avortement. Il y a deux textes, je vous le rappelle, dans le programme, qui sont antinomiques et qui constituent deux motions : l'un sur l'avortement libre et l'autre sur… (Inaudible). Il y a un troisième texte qui vous a été distribué émanant de Marie-Thérèse Eyquem et qui, entre autre, propose qu'une nouvelle loi rendra l'avortement licite dans tous les cas où une naissance risquerait d'être cause de dommages physiologiques ou psychiques pour la mère et où l'enfant attendu risquerait d'être anormal ou de pâtir d'une situation matérielle ou d'un climat familiale nuisibles à son éducation et à son épanouissement.
C'est donc un texte intermédiaire entre l'option A et l'option B et que vous avez sur vos tables. Vous aurez à vous décider sur ce problème.

Collection Jean-Jaurès

Voilà, donc les différentes questions qui ont posé des problèmes. Vous aurez cinq votes à émettre. Je crois qu'on va le faire dès maintenant à moins que vous ayez des objections particulières à exposer.

Le président - Merci à notre camarade Durieux.
Je donne la parole à Jean-Pierre Chevènement, qui va vous rappeler quels sont les différents votes que vous allez avoir à émettre.

Jean-Pierre Chevènement
Mes chers camarades, je vous rappelle donc en tant que rapporteur Général, qu'il *y* a non pas cinq mais 7 options sur lesquelles vous devez vous prononcer.
La première option concerne la durée du mandat des sénateurs : six ou neuf ans.
La deuxième, le mode de scrutin pour l'élection à l'Assemblée Nationale et je vous rappelle que vous avez le choix entre le scrutin majoritaire avec modifications pour tenir compte de la représentativité nécessaire, la proportionnelle de liste départementale et la proportionnelle intégrale, dit système Weill-Raynal.
La 3ème option concernera le remembrement des communes. Doit-elle être volontaire ou, après un certain délai, y a t-il des possibilités de regroupement ?
La 4ème option concerne le mode de scrutin à l'Assemblée régionale : représentation proportionnelle ou scrutin uninominal.
La 5ème option : le nombre des régions, 10 ou 12 grandes régions et bien les actuelles régions.
La 6ème option : faut-il autoriser la publicité à l'O.R.T.F. ?
La 7ème concerne l'avortement : doit-il être entièrement libre ou doit-il être contrôlé dans les Etablissements hospitaliers et, dans certains cas, comment ?
Voilà les 7 options sur lesquelles nous devons nous prononcer et j'attire votre attention, camarades, sur le fait que nous avons encore beaucoup de travail et que, pour faciliter la suite de la discussion, et pour permettre à un certain nombre de camarades qui doivent reprendre leur train, nous aborderons immédiatement après ce chapitre sur le pouvoir du citoyen, le chapitre : "Un nouvel internationalisme", la 4ème partie, qui est la partie où les options présentent le caractère le plus nettement politique.

Dans la salle - Et les amendements sur le cumul ?

Jean-Pierre Chevènement - Alors, les amendements qui sont présentés à la Convention sont ceux que la Commission a déposés. Si certains camarades souhaitent avoir un vote sur les amendements, ils peuvent effectivement inscrire lesquels et je les prierai de bien vouloir les indiquer auprès du président de telle manière qu'après le vote qui va être fait tout de suite, on puisse procéder au vote sur les amendements.
Il y a donc 7 options et il va de soi que lorsque nous connaîtrons à peu près à l'avance l'orientation générale le vote ait lieu par délégué. Je rappelle toutefois que le vote par mandats est de droit lorsque 10% des délégués l'exigent.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Merci de ce rappel.
Je suis saisi d'un amendement de la Drôme qui concernait le texte général et qui n'a pas été retenu par la Commission, si je ne me trompe, et on demande qu'il soit maintenu. Il s'agit du point II-2, I-I (?), je vais vous en donner lecture :
"L'accroissement de la délinquance juvénile est un véritable fléau pour notre pays, etc. (lecture)".
C'est donc un amendement qui a été proposé par la Drôme qui, je crois, n'a pas été retenu, mais le rapporteur a quelque chose à dire sur ce sujet ?

Jean-Paul Durieux - Il y a antinomie entre cette proposition particulière et le texte général du programme.

Dans la salle - Il n'y a aucune référence à la délinquance, aux tribunaux pour enfants, dans le programme, alors c'est vraiment un cas particulier, ce n'est pas une antinomie, c'est simplement un additif !

Le président - Bon, alors, si je comprends bien, il n'y a pas d'objection de la part du rapporteur. Y en a t-il dans la salle ?
Nous allons, après celui-ci, passer donc au 1er scrutins, qui concerne d'abord la durée du mandat des sénateurs
Alors, il y a une proposition qui tend à ramener le mandat des sénateurs de 9 ans à 6 ans.
Alors, quels sont ceux qui sont pour ce raccourcissement du mandat ?
On demande l'avis de la Commission ?

Jean-Paul Durieux - La Commission a considéré sur ce point qu'évidemment il n'y avait pas de synthèse possible entre les 2 motions proposées, par conséquent il fallait que la Convention nationale se prononce.

Le président - Donc, il y a option entre le maintien du texte actuel et le raccourcissement de cette durée.
Tous êtes donc priés de vous prononcer sur ce point.
Je ne pense pas qu'on demande le vote par mandats sur cette question ?
Alors, qui vote pour le raccourcissement ? Je répète qu'il s'agit du mandat des sénateurs?
Je retiens 56.
Qui vote contre, c'est-à-dire pour le maintien de la durée du mandat des sénateurs à 9 ans ?
8.
Par conséquent, l'amendement qui ramènerait à 6 ans le mandat des sénateurs est adopté par 56 contre 8.
(Applaudissements)
Avant d'en venir au problème important du vote sur le scrutin, Jean-Pierre Chevènement a la parole.

Fondation Jean Jaurès

Jean-Pierre Chevènement
Camarades, la Commission à écarté une option pour la suppression du Sénat, présentée par les Côtes-du-Nord.
Cette option était rédigée de la manière suivante :
"Le sénat actuel est un bastion du conservatisme, il ne fait aucun doute que dans l'hypothèse... (applaudissements)... de la prise du pouvoir par la Gauche, il constituerait une menace et pourrait compromettre la réussite de l'expérience... (protestations diverses)...

Le président - Jean-Pierre, si tu voulais parler de manière distincte, cela vaudrait mieux !

Jean-Pierre Chevènement - Je veux bien parler de manière distincte mais je voudrais qu'on m'écoute !
(Applaudissements)
"... compromettre la réussite de l'expérience Socialiste française, comme ce fut le cas... (inaudible)… Le Sénat sera remplacé par une Chambre économique et sociale dotée des mêmes pouvoirs que le Sénat actuel...
(inaudible)..."
Camarades, je vous rappelle que cette option a été écartée par une majorité de la Commission "institutions politiques" et qu'elle a également été écartée par la Commission des résolutions, Je voudrais donc savoir si vous êtes d'accord pour l'écarter aussi ?

Dans la salle - Oui, oui.

Le président - Je vous demande donc si vous voulez confirmer le vote de la Commission, qui a écarté cette proposition.
Ceux qui votent pour la repousser lèvent leur mandat.
…
Quels sont ceux qui votent contre la proposition faite par les Côtes-du-Nord, si vous préférez ?

Dans la salle - Je m'excuse, nous venons ici avec un mandat impératif, par conséquent c'est une question sur laquelle il ne devrait pas y avoir de vote.

Le président - Il y a 4 votes pour cette proposition qui est donc écartée.
Nous en venons maintenant au scrutin...

Dans la salle - Je demande la parole pour une motion d'ordre !

Le président - Ramier, tu as la parole pour 30 secondes.

Fondation Jean-Jaurès

Ramier
Il y a quelque chose que nous ne comprenons pas. D'une part, les textes de synthèse qui sont présentée ici, nous les avons examinés à l'avance chaque fois que cela était souhaité. Mais, d'autre part, nous avons nous-mêmes discuté sur tous ces points dont on nous parle maintenant à travers les amendements. A partir de l'instant où vous ne vous êtes pas mis d'accord en Commission, indiquez, si c'est nécessaire, l'avis de la Commission si la proposition est rejetée, mais il est superfétatoire de nous faire voter : nous avons discuté pendant un mois sur ces sujets !
(Quelques applaudissements)

Le.président - Tu as raison, Ramier, mais je te rappelle qu'il est toujours permis de déposer un amendement. On ne peut pas perdre de temps non plus sur les motions d'ordre...
Je reviens donc à la question du scrutin. Je vous rappelle que trois modes de scrutin ont été proposés - le système qu'on appelle Blum-Weill-Raynal, le système de la proportionnelle qui, sauf erreur, actuellement la proportionnelle de liste départementale, enfin le système actuel uninominal à 2 tours.
Je ne pense pas que nous devions engager un débat maintenant sur ces questions, je ne pense pas non plus que la Commission puisse faire une synthèse entre ces types de scrutin qui sont évidemment assez contraires pour deux d'entre eux.
Quelqu'un veut-il demander la parole pour un amendement ? Sinon, nous passons au vote, tout le monde a suffisamment réfléchi au problème.

Dans la salle - Par mandat.

Le président - Y a-t-il 10% qui demandent le vote par mandats ?

Dans la salle - Oui.

Le président - Oui. Il faut voir !
C'est d'accord. Donc, il y a vote par mandats à la demande de 10% de l'Assemblée.
Je demande qu'on veuille bien immédiatement procéder à l'appel des fédérations pour ce vote.

Dans la salle - Je demande, pour gagner du temps, que sur tous les points sur lesquels les options en présence sont celles discutées dans le cadre du programme, on rassemble en une seule fois les votes de toutes les fédérations, de façon à éviter 5 ou 6 votes successifs par mandats.
(Quelques applaudissements)

Le président - Les votes ne sont pas identiques sur les modes de scrutin et sur la région, je n'y peux rien.
(Il est procédé au vote par appel des mandats)

Fondation Jean Jaurès

Je vais vous proposer maintenant une procédure qui devrait, si vous en étiez d'accord, accélérer le mouvement.
Nous avons un certain nombre de votes à émettre, certains pourront être émis directement, si vous en êtes d'accord ; si, sur d'autres, vous souhaitez des votes par mandats, à ce moment-là vous le direz, mais plutôt que d'avoir cette procédure longue, on pourrait demander que chaque secrétaire fédéral ou responsable de délégation regroupe sur un même bulletin signé les votes concernant tel et tel points, (applaudissements).
Nous en venons au problème des communes et du regroupement des communes.
Les deux thèses qui sont à discuter sont les suivantes :
Texte Estier-Gazier, je relis le paragraphe pour qu'il n'y ait pas d'équivoque : le Parti Socialiste s'oppose d'une façon générale aux fusions de communes là où elles ne sont pas acceptées par les communes elles-mêmes. Il préconise, par contre, la fusion des compétences pour... (inaudible)... " Donc, pas de fusion obligatoire.
Texte Lavaud-Sarre, page 31 ; les regroupements seront effectués progressivement ; ils seront volontaires dans un délai de trois ans et au-delà ils seront ensuite, au besoin, réalisés par la loi.
Voilà donc deux positions sur lesquelles il n'y a pas eu d'accord.
Ou bien vous souhaitez un vote direct à main levée, tout de suite ou bien vous désirez un vote par mandats et, à ce moment-là, je vous demanderai d'appliquer la procédure évoquée tout à l'heure.

Dans la salle - Dans les votes à main levée, on doit voter avec la feuille rose.

Le président - C'est évidemment une question de procédure importante, puisqu'il n'y a qu'une feuille jaune par délégation ; il serait plus normal de voter avec la feuille rose, ce qui équilibrerait quand même les votes.

Dans la salle - Camarade, moi, je demande le vote par mandats, car les voix dans les fédérations se sont éparpillées.

Le président - Je m'excuse, il m'est rappelé qu'étant donné que nous sommes, non pas en Congrès, mais en Convention, c'est le seul bulletin jaune qui est valable.
Maintenant, est-ce que quelqu'un demande le vote par mandats ?

Dans la salle - Oui.

Le président - Cela ne fait pas 10%.
Donc, le vote se fait à main levée sur les regroupements de communes.
Qui vote pour le texte Estier-Gazier qui est celui qui prévoit un regroupement volontaire ?
62.
Qui vote pour le texte Lavaud-Sarre, c'est-à-dire regroupement volontaire dans

Convention Jean-Jaurès

un premier temps et, au besoin, réalisé par la loi ?
17.
Donc, le texte Estier-Gazier est accepté.
(Applaudissements)
Nous en venons maintenant au mode de scrutin concernant l'Assemblée régionale.
Je vous rappelle les deux options: soit à la proportionnelle dans le cadre du département, soit au scrutin uninominal à 2 tours après que les circonscriptions aient été remodelées.
Quelqu'un demande-t-il le vote par mandats ?

Dans la salle - Oui.

Le président - Il n'y a pas 10%', c'est repoussé.
Nous procédons donc au vote à main levée, en commençant, et je vous demande de bien écouter, par la proportionnelle dans le cadre du département.
Qui vote pour la proportionnelle dans le cadre du département ?
57.
Qui vote pour le scrutin uninominal à 2 tours ?
11.
Qui s'abstient ?
9.
C'est donc la proportionnelle dans le cadre du département qui est adoptée.
Je vous donne maintenant les résultats du vote par mandats concernant le mode de scrutin au niveau national.
3240 mandats.
Motion A, c'est-à-dire le scrutin Weill-Raynal :
1751.
Motion B, c'est-à-dire proportionnelle de liste :
657.
Motion C, c'est à -dire scrutin uninominal à 2 tours :
766.
Abstentions : 66.
(Applaudissements)
J'en profite d'un mot pour saluer le travail que Weill-Raynal a longtemps fait dans le Parti... (applaudissements). Je ne lui ai pas donné la parole, mais je n'ai pas besoin de vous le présenter pour...

Etienne Weill-Raynal - Je demande la parole.

Le président - La parole est à Weill-Raynal pour deux minutes.
(Applaudissements)

Etienne Weill-Raynal
Mes chers camarades, si j'ai demandé la parole, c'est parce que je pense que le

Fondation Jean-Jaurès

vote que vous venez d'émettre à une très importante signification politique.
Ce n'est pas pour vous, c'est surtout pour l'opinion publique extérieure que je crois qu'il importe de le souligner.
Le point de départ, c'est une déclaration de M. Michel Debré qui a été faite quelques jours avant le vote du second tour de scrutin pour le général de Gaulle, que notre ami Mitterrand avait mis en ballottage.
Il a dit ceci : "dans une démocratie, le mode de scrutin n'est pas destiné à faire représenter les électeurs, mais à dégager une majorité qui est nécessaire pour gouverner.
Il est regrettable que l'on n'ait pas questionné davantage là dessus Michel Debré, car on aurait vu se renouveler la scène immortelle du "Médecin malgré lui" de Molière... (Applaudissements)... qui dans une scène connue mettait le foie à gauche et le cœur à droite.
Eh bien le questionnaire, lui, aurait dit : "Monsieur le président, je n'ai pas tellement compris la nécessité d'avoir une majorité pour gouverner. Mais quelque chose m'a choqué : j'avais lu dans les manuels d'instruction civique qu'une assemblée nationale était faite pour représenter les opinions."
"Oui - aurait répondu Debré -, cela était vrai autrefois, mais nous avons changé tout cela... (Applaudissements)
... Maintenant, la politique emploie une méthode nouvelle."
Eh bien cette méthode, elle a été définie par M. Fontanet qui a vendu la mèche ! Voici comment M. Fontanet, la veille du scrutin qui voulait faire élire au second tour M Pompidou, a parlé : "L'élection présidentielle est devenue le principal moteur de la majorité à l'Assemblée Nationale. Les alliances qu'elle provoque doivent se prolonger aux élections législatives, puis au Parlement?"
Voilà donc le principe, si j'ose dire, voilà la méthode il reste à voir l'instrument.
Eh bien l'instrument, c'est le scrutin d'arrondissement, qui avait été vilipendé par le général de Gaulle lorsqu'en 1950 il était le chef du Rassemblement du Peuple français. Il classait le scrutin d'arrondissement dans la série des truquages. Eh bien son premier soin, lorsque comme chef du gouvernement il a présidé à l'établissement de la nouvelle Constitution, a été de se faire déléguer par ordonnance le soin d'établir son mode de scrutin, et il a rétabli le scrutin de l'empire. Car cet homme qui se déclarait un homme moderne, à l'époque des mini-jupes il a rétabli le scrutin du temps des crinolines !
(Applaudissements)
C'est le scrutin de l'empire, et non pas le scrutin d'arrondissement, auquel il était très naturel que même parmi nous certains soient restés attachés.
La différence est celle-ci : dans le scrutin d'arrondissement tel qu'il fonctionnait sous la 3ème République, et tel qu'il fonctionne pour les élections cantonales, au premier tour les candidatures se produisent librement, et au second tour il y a des désistements à Droite comme à Gauche.
Aujourd'hui, la cuisine qui est en train de mijoter en haut lieu essaie d'établir pour le premier tour la candidature unique. Eh bien sous Napoléon III, il y avait le candidat de l'empereur, sous Pompidou il y a le candidat du président.
(Applaudissements)

Mes chers camarades, voilà où nous en sommes.
Il faut maintenant définir quel est l'objet de ces scrutins d'arrondissement. Il est essentiel de capter les voix des centristes, voilà le but essentiel ! Si nous prenons le scrutin de 1968 du premier tour, il n'est certainement pas...

Le président - Je demande à Weill-Reynal de conclure, et je demande à la salle de bien vouloir faire silence !

Etienne Weill-Raynal - (Inaudible)
(Applaudissements)

Le président - Camarades, je reviens au débat qui concerne les problèmes de région.
Nous avons un nouveau vote à émettre, et je vous demande de calmer maintenant vos enthousiasmes. Je demande en particulier aux camarades qui sont dans le fond de la salle de bien vouloir s'asseoir ou de quitter la salle.
Le vote que vous allez émettre porte sur les grandes régions ou les régions de programme.
Voulez-vous 10 à 12 grandes régions ou voulez-vous 21 régions de programme ?
Je ne vous rappelle pas les arguments en faveur de l'un ou de l'autre.
Quelqu'un demande-t-il le vote par mandat ?
Nous procédons donc au vote à main levée, bulletins jaunes.

Dans la salle - Est-ce que le vote sur la région implique la reprise du paragraphe... (inaudible) ?

Le président- Je ne pense pas, ce n'est pas lié.

Un délégué (Corse) - Ce n'est pas 10 à 12 ou 21, mais 10 à 12 ou 22, n'est-ce pas ? Pour la Corse, je voudrais que ce soit acquis, quel que soit le vote.

Le président- Je rectifie donc, à la demande de notre camarade corse, c'est 12 ou 22. Le camarade de la Corse a déposé un amendement pour demander que la Corse bénéficie d'un statut spécial.
Vous avez donc à vous exprimer sur les régions.
Qui vote pour l'option 10 à 12 grandes régions ?
53.
Qui vote pour les 22 régions de programme ?
10.

Dans la salle - Cela fait combien de mandats, tout cela ?

Le président - On n'a pas demandé le vote par mandats.
Qui s'abstient ?

Fondation Jean Jaurès

Je crois que la différence est assez nette pour que la question ne se pose pas.
Le camarade de la Corse demande un instant la parole sur son amendement, puisque dans le cas des 22 régions cela ne posait pas de problème, mais que cela en pose un dans le cadre des 10 à 12 régions.
Je lui donne la parole, conformément au règlement, pour deux minutes.

Le délégué de Corse
Chers camarades, il était entendu qu'il ne s'agissait pas de 11 ou de 21, mais de 11 ou de 22, étant entendu que la 22ème région était constituée par la Corse, qui paraît être de par sa nature et de par la géographie une région évidente.
Je suppose que par son vote la Convention admet quand même que l'on puisse mettre en addition dans notre programme "la région Corse, exceptionnelle par son insularité, et les conséquences qui en découlent, bénéficiera d'un statut spécial."

Le président - Notre camarade corse a exposé son point de vue. Y a-t-il une réponse de la Commission sur ce point ?

Le délégué de Corse - On pourrait l'ajouter au paragraphe que vous avez adopté, où il est dit : "des dispositions devront être prévues afin de préserver au sein des nouvelles unités régionales les exigences particulières de certaines provinces, notamment du point de vue culturel ou linguistique."
Là c'est un point de vue purement géographique. Je suppose que c'est un état de fait et que la Convention n'y voit aucun inconvénient ?
Est-ce que vous êtes d'accord pour l'addition de cette phrase que je me permets de vous relire, qui est succincte et qui me parait une évidence ?
"La région corse, exceptionnelle par son insularité et les conséquences qui en découlent, bénéficiera d'un statut spécial."

Le président - Vous avez entendu l'amendement, je le mets aux voix immédiatement.
Qui est pour ?
Qui est contre ?

Dans la salle - Résultat ?

Le président - Nous arrivons au problème de la publicité à l'O.R.T.F.
Je demande encore une fois aux camarades qui sont dans le fond de la salle de s'asseoir ou de quitter la salle. Je demande au service d'ordre de vouloir bien prier ces camarades de ne pas rester au fond de la salle.
Il est très difficile de travailler dans ces conditions !
Nous avons deux options : la suppression de la publicité ou son maintien.
Quelqu'un demande-t-il le vote par mandat ? Non ? Nous procédons donc au vote à main levée.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Qui vote pour la suppression de la publicité à l'O.R.T.F. ?
Qui vote contre, c'est-à-dire pour son maintien ?
Qui s'abstient ?
Nous allons voter maintenant sur le problème de l'avortement.
Nous avons trois textes, si je ne me trompe. Un premier texte pour l'avortement libre. Je donne la parole à Marie-Thérèse Eyquem pour un amendement.

Marie-Thérèse Eyquem
Chers camarades, il s'agit, vous le savez, d'un sujet très difficile, et dans un sens très important.
Je voudrais très rapidement vous faire comprendre pour quelle raison il m'a paru utile de proposer un amendement à l'option A, parce qu'il m'a semblé que si l'avortement libre était souhaitable, il fallait tenir compte de la situation actuelle dans notre pays.
Par conséquent je vous demande en toute amitié de vous décider, certes, très librement, mais aussi en mesurant bien nos responsabilités d'hommes et de femmes politiques.
Il y a quelque chose, je crois, sur quoi nous sommes entièrement d'accord. Nous pensons que les couples doivent avoir la liberté de planifier leur famille.
Deuxièmement, je pense que nous sommes encore tous d'accord pour penser que pour cela il est préférable d'utiliser la contraception plutôt que l'avortement.
Or, que se passe-t-il, car tout de même il y a une expérience, que se passe-t-il dans les pays où on a décrété l'avortement libre avant que les femmes utilisent vraiment la contraception ?
Eh bien, je ne vais pas vous faire un cours, mais nous savons parfaitement que dans les pays de l'est, par exemple, où cela s'est fait, on a été obligé de faire marche arrière. Pour quelle raison ? Parce que c'est une loi : lorsque l'avortement est rendu libre, quand la contraception n'est pas généralisée, on assiste à deux phénomènes :
Le premier, c'est que les femmes considèrent que l'avortement est le moyen de planifier les naissances.
La deuxième conséquence, c'est qu'on assiste à une baisse très notable de la natalité.
Voilà ce que je propose très simplement : Dans un pays comme le nôtre, où nous avons affaire à une loi culpabilisante qui fait que l'information n'est pas faite, dont la conséquence est qu'environ 5% de femmes utilisent la pilule contraceptive, donc la contraception existe fort peu, nous devons promulguer une loi extrêmement libérale en matière de contraception qui rendra l'information possible, l'information des médecins et la création - pourquoi pas ? - comme le demandait déjà le programme du 14 juillet, d'un Institut général des recherches des Sciences... (inaudible) ou il y aurait la mission d'étudier le prolongement de l'utilisation des pilules contraceptives.
Donc premièrement loi pour l'avortement.. (inaudible),
Deuxièmement, abrogation de la loi actuelle sur l'avortement et troisièmement l'objectif étant l'avortement libre, promulgation d'une loi nouvelle qui rendra

l'avortement licite dans tous les cas où une naissance risquerait d'être cause de dommages physiologiques ou psychiques pour la mère et où l'enfant attendu risquerait d'être anormal ou de pâtir d'une situation matérielle ou d'un climat familial nuisible à son éducation et à son épanouissement.
Cette loi ne serait qu'une étape qui permettrait de développer dans l'esprit des femmes l'idée qu'elles doivent utiliser les progrès contraceptifs et non pas de préférence l'avortement.
C'est après cette étape qui favoriserait l'usage de la contraception que l'option A pourrait être adoptée : avortement libre dans un établissement hospitalier.
(Applaudissements et protestations)

Le président - S'il vous plaît...

Marie-Thérèse Eyquem - Je le savais !
(Applaudissements)

Le président - On vient de vous proposer un texte ; il n'est pas nécessaire de manifester votre désaccord.
Il s'agit en principe d'un amendement à la thèse de l'avortement libre. C'est bien cela ? Voulez-vous le formuler en une phrase avant le vote ?
Camarades, je vous demande d'être attentifs.

Marie-Thérèse Eyquem - Si vous voulez, la nuance est importante. Je dis que l'avortement doit devenir libre en attendant une loi nouvelle qui rendra l'avortement licite pour le cas où il y aurait danger de désordre physiologique et psychique pour la mère et où l'enfant risquerait de ne pas être normal ou si les conditions matérielles ou affectives, seraient telles que son éducation pourrait être affectée.
Autrement dit, c'est l'assistance sociale qui a plus d'importance dans mon projet que le vaccin.
(Quelques applaudissements)

Le président - Nous avons en principe une thèse qui est celle de l'avortement libre avec adjonction proposée par Marie-Thérèse Eyquem et une thèse qui est celle de l'avortement sous condition ?

Dans la salle - Non !

Le président - Je transmets ce que la Commission me donne…
(Protestations)
Est-ce que vous considérez qu'il y a trois thèses ?

Dans la salle - Oui !

Le président - Alors nous allons voter sur trois thèses : l'avortement libre, le

Fondation Jean-Jaurès

texte de Marie-Thérèse Eyquem et l'avortement sous conditions.
Nous sommes bien d'accord ?
Quelqu'un demande le vote par mandats ?

Dans la salle - Non !

Le président - Alors, il n'y a pas de demande de vote par mandats, nous votons donc à bulletins levés.
Je demande d'abord à ceux qui se prononcent sur l'avortement libre de lever leurs bulletins.

Dans la salle - Dans les hôpitaux, c'est important.

Marie-Thérèse Eyquem - Je précise...
(Très vives protestations)

Moreau - Non, le vote est engagé..
Je m'excuse, camarades, un certain nombre-, d'entre vous lèvent des bulletins jaunes qui ne sont pas des mandats. Voulez vous être sérieux ! Ce sont les mandats officiels qu'il faut lever et c'est un délégué par fédération qui doit lever son mandat et non les imprimés jaunes qui sont sur les tables.
(Applaudissements)

Le président - Ceux qui votent pour l'avortement sous conditions ?
8.
Ceux qui votent pour l'amendement proposé par Marie-Thérèse Eyquem ?
19.
Maintenant, contre-épreuve : ceux qui votent contre l'amendement ?
(Vives protestations)
Bien.
Donc nous avons 60. 8 et 19.
Abstentions ?

Un délégué - C'est du folklore, ça !

Moreau - Non, ce n'est pas du folklore, c'est la démocratie que tout le monde demande.

Le président - La parole est à Jean-Pierre Chevènement pour la suite du rapport.

Jean-Pierre Chevènement
Camarades, nous abordons la quatrième partie, directement, si vous le voulez bien, c'est-à-dire le chapitre intitulé "Un nouvel internationalisme".
Je voudrais demander deux choses :
1°) aux rapporteurs et secrétaires de bien vouloir nous aider à enregistrer très

Coll. Fondation Jean-Jaurès

précisément les textes qui sont votés car il y a plusieurs copies et nous devons faire les recoupements.
2°) je souhaiterai que les secrétaires et les rapporteurs viennent à la tribune.
Enfin, je demanderai à la salle de faire très attention parce que nous abordons des questions particulièrement importantes qui concerne aussi bien l'Europe que la sécurité européenne et l'alliance atlantique.
Le rapporteur sur l'Europe est Lavaud et le rapporteur sur la sécurité et l'alliance atlantique est Pontillon.
Je demande à Lavaud de venir à la tribune.
Je voudrais ajouter que sur les questions de défense, le rapporteur sera Bérégovoy.
Si Lavaud n'est pas là, comme j'ai participé aux travaux de la Commission politique étrangère, je vais rapporter à sa place !

Le président - La parole est à Lavaud.

Pierre Lavaud
Camarades, la Commission consacrée aux problèmes de l'Europe a tenté de parvenir à une synthèse qui avait été demandé par un certain nombre de mandats de différents départements, synthèse portant sur les motions A - qui a obtenu la majorité - et C.
Le plus grand nombre des partisans de la synthèse ont discuté sur ces deux options. La Commission n'est pas parvenue, au terme de ses débats, à une synthèse mais la Commission des résolutions est parvenue à réaliser un accord qui porte essentiellement sur le chapitre des institutions européennes, c'est-à-dire le § 4-1-5.
Avant d'en arriver à cette synthèse, je vous signale qu'un certain nombre d'amendements ont été apporté par la Commission elle-même ; ils ont été distribué dans un document ronéotypé qui a été diffusé dans la salle hier après-midi. Je n'insisterai pas sur la porté de ce document qui modifie la forme mais pas le fond du texte.
En revanche, je crois qu'il est plus intéressant de s'étendre sur l'effort de synthèse qui a été réalisé et je vous donne l'essentiel de ce texte qui n'a pas encore été tapé mais qui va l'être dans un instant.
La phrase essentielle qui a été ajoutée au chapitre 4-1-5 a pour effet de rétablir dans l'esprit de ceux qui pensaient que cette idée était absente, l'égalité du Parlement et de l'exécutif européen parmi les institutions que les auteurs de ces deux options souhaitent voir se développer dans la Communauté européenne.
A cet égard, les auteurs de la motion A acceptent bien volontiers d'introduire, sans aucune condition, dès maintenant et en tout état de cause, que les pouvoirs du Parlement soient renforcés pour l'exécutif, notamment que ce Parlement soit habilité à voter le budget de la Communauté.
Cela concerne la démocratisation des institutions et tous les partis de la Gauche sont certainement partisans d'une démocratisation de ces institutions, c'est-à-dire un pouvoir plus grand du Parlement, du Parlement tel qu'il est aujourd'hui,

Fondation Jean-Jaurès

En revanche, l'aspect essentiel de la motion A, a été maintenu, aspect essentiel qui veut qu'un renforcement des pouvoirs des autorités communautaires, qu'il s'agisse de l'exécutif ou du Parlement ; ce renforcement serait subordonné à l'acceptation, pour l'essentiel, de différentes politiques communautaires que le gouvernement de la Gauche proposerait à ses partenaires et qui sont dénoncées dans les paragraphes précédents.
Je vous rappelle que - pour ceux qui l'auraient perdu de vue - ces différentes politiques communautaires ont été choisies et définies de telle manière que des gouvernements non Socialistes de la Communauté puissent les considérer comme acceptable dans la mesure où il ne leur impose pas de choix idéologiques qu'ils n'auraient pas accomplis mais qui vont dans le sens des intérêts des travailleurs de la Communauté dans leur ensemble.
C'est pourquoi nous pensons que la proposition du choix communautaire conditionnel en quelque sorte que nous faisons à cette option, n'a rien qui puisse être considéré comme une sorte de diktat comparable à la politique que le général de Gaulle a toujours préconisé en Europe.
Nous aurions souhaité, pour ce qui nous concerne ou, je crois, pour la majorité des tenants de l'option A, que la synthèse soit plus large et qu'elle puisse être acceptée également par les auteurs de l'option.
Malgré les efforts qui ont été faits, nous n'y sommes pas parvenus.
Tout à l'heure, par conséquent, un des défendeurs de l'option B exposera l'amendement qui sera soutenu par les défenseurs de cette option, amendement à notre texte.
Je tiens à rappeler que pour ce qui nous concerne, pour ce qui me concerne en tout cas, c'est bien volontiers que nous avons accueilli l'idée que les Socialistes en Europe doivent promouvoir auprès des syndicalistes et des forces ouvrières en générale, l'idée d'une stratégie anticapitaliste européenne puisque le texte de la motion A comporte déjà dans un des paragraphes qui précèdent, une distinction qui me paraît essentielle entre ce qui peut être entrepris par les partis et les forces syndicales en tant que tels sur le plan idéologique et sur le plan de la lutte des classes, et ce qui, d'autre part, peut être entrepris par le gouvernement de la Gauche en France en tant que gouvernement, c'est-à-dire en tant que rapports d'Etat à Etat.
Par conséquent, je ne vois que des avantages à ce qu'au titre de l'action du Parti Socialiste en tant que Parti, soit inscrite éventuellement une stratégie anticapitaliste à mener sur le plan européen. Je ne pouvais pas accepter l'idée que la politique du gouvernement de la Gauche fut officiellement de promouvoir une stratégie anticapitaliste qui aurait eu pour inconvénient évident de braquer l'opinion des gouvernements des autres pays de la communauté et de freiner - ce qui est à nos yeux un objectif - la constitution européenne, constitution que nous avons définie.
Voilà donc pour l'essentiel, camarades, des options proposées avec des modifications. Le texte vous sera distribué tout à l'heure ; vous verrez des amendements qui sont moins substantiels, je vous demande de voter sur le texte qui, maintenant, représente la très grande majorité, non pas l'unanimité hélas,

des membres du Parti aujourd'hui.
(Applaudissements)

Le président - Nous avons donc un rapport de synthèse.
Demandez-vous un vote par mandats sur ce problème ?
Tout le monde est d'accord.
Avant que les amendements puissent être examinés, nous vous demandons de bien vouloir manifester votre accord sur le rapport qui vient de vous être présenté par Lavaud en levant vos bulletins ?
Epreuve contraire. Contre ?
…
Abstentions ? Unanimité.
La parole est maintenant à Constant (?) pour un amendement.

Constant
Les signataires de l'option B sur l'Europe n'avaient pas, au départ, de volonté de synthèse inférieure à celle des autres camarades qui avaient signé les options A et C, mais il sont bien forcés de constater qu'au moment où la synthèse s'est réalisée, ils ont été tenus un peu pour quantité négligeable.
Sans doute l'option B, lors des votes, a en effet recueilli un nombre de mandats extrêmement faibles, mais si nous voulons contribuer à la synthèse telle qu'elle a déjà été opéré en y ajoutant quelque chose au texte voté, c'est parce que nous pensons qu'un nombre faible de mandats dans les fédérations ne signifie pas nécessairement qu'on doive se résigner à ne pas intervenir dans la discussion. C'est aussi parce que nous sommes obligés de considérer que le vote dans les fédérations, notamment sur l'option B avaient été quelque peu empreints de confusion pour la raison très simple et matérielle qu'une partie très importante du texte de l'option B et même la partie la plus importante, la partie constructive, n'a pas été diffusée dans le premier document diffusé auprès des sections de fédérations et qu'il a été diffusé tardivement, dans un bulletin modificatif Socialiste, à un moment où une très grande partie des discussions avaient été déjà entamées et à un moment où un certain nombre de votes étaient déjà acquis.
Par exemple dans ma section, le vote était déjà acquis et au cours de la discussion, il avait été clair qu'un certain nombre de camarades se reconnaissaient dans la partie déjà connue du texte de l'option B, mais qu'ils avaient reporté leurs votes sur l'option A parce qu'il leur apparaissait que l'option B ne comportait pas de considération positive et qu'ils considéraient que cela était indispensable.
Par conséquent, nous voulons-nous aussi contribuer à la synthèse sur l'Europe, et pour expliquer très nettement en quoi consiste la contribution que nous voulons apporter, je voudrais dire tout d'abord ce qui nous rapprochait incontestablement du texte A initial qui reste le texte de synthèse et ce qui nous en séparait.
Ce qui nous rapprochait du texte A, c'était une analyse critique de la

Fondation Jean-Jaurès

construction européenne et de la politique européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est ainsi qu'il y a dans le texte A un certain nombre de phrases que nous aurions très facilement repris à notre compte, par exemple la phrase qui dit que la supranationalité européenne apparaît comme condition du maintien de mode de production et du rapport de production capitaliste.
Il est certain que la construction européenne n'est pas une fin en soi. Il est parfaitement inconcevable que la construction européenne se fasse au profit exclusif du capitalisme.
Donc, sur ce premier point, il n'y avait pas de différence entre nous et les signataires de l'option A.
S'il y a des différences, cependant, c'est essentiellement sur deux points.
D'abord, il nous apparaissait que l'option A ne tirait pas, sur le plan des propositions constructives, les conséquences logiques de la.... (inaudible). Ceci se manifeste notamment dans un manque de netteté dans l'expression des garanties indispensables que le gouvernement de la Gauche devrait obtenir de ses partenaires. C'est ainsi notamment qu'il y avait dans ce texte la phrase suivante qui situe très bien ce que je viens d'évoquer : Le gouvernement de la Gauche devant obtenir de ses partenaires européens le respect de la marge de base indispensable aux pays membres c'est-à-dire conserver la maîtrise de leur politique nationale sans remettre en cause leur appartenance à la communauté.
Vous voyez dans une telle phrase l'insistance mise sur les garanties mais il me paraît qu'il n'est pas suffisant de demander que ces garanties soient assurées simplement par une définition qui mette un gouvernement Socialiste en France, sur le plan d'une stricte égalité de droits par rapport aux autres pays européens; dire qu'il s'agit de laisser la France Socialiste comme tous les autres Etats européens maître de déterminer sa politique nationale, ce n'est pas tenir suffisamment compte précisément du fait qu'il s'agit de préserver en France l'échange d'expériences très différentes de ce qui se passe dans les autres pays européens.
Sans doute, il faut que le gouvernement Socialiste que le gouvernement de l'union de la Gauche reste maître très largement des décisions qu'il prendra dans le cadre de sa politique nationale.
Mais il est certain aussi que les garanties de la compatibilité avec les exigences Socialistes, avec la politique européenne, passent aussi par un certain nombre de mesures que le gouvernement des autres pays européens doit prendre dans le cadre de leur politique nationale.
La formule de l'option a donné satisfaction sur le premier point, elle ne donnait pas satisfaction sur le second point.
Une autre raison pour laquelle nous n'étions pas d'accord avec l'option A, c'était que, dans sa partie finale relative aux institutions, elle nous paraissait manifester un certain optimisme relativement au rythme de la construction et du renforcement de l'organisation européenne.
En effet, nous avons été frappés par les phrases qui disaient :
"Dès que le gouvernement de l'union de la Gauche aura obtenu de ses partenaires européens un certain nombre d'accords sur l'orientation de la

Fondation Jean Jaurès

politique européenne, on passera immédiatement à la construction d'organisations européennes et de réorganisation européenne intégrée."
Nous considérions que sans doute il était très bon, sur le plan des traités, d'assurer la cohérence d'une politique européenne compatible avec le Socialisme et éventuellement orientant l'ensemble de l'Europe vers le Socialisme, mais nous disions qu'il ne suffisait pas que cela soit inscrit
A sur le plan des traités, il fallait aussi, pour que les garanties soient réelles, qu'il y ait au minimum un commencement d'exécution qui nous garantisse la volonté réelle de des partenaires.
Tel était donc initialement ce qui rapprochait le texte de l'option D du texte de l'option A et ce qui les séparait.
La situation aujourd'hui, compte tenu du texte de synthèse qui vient d'être rapporté par Lavaud, renforce un petit peu, je dirai, l'une des réserves que nous avions faites précisément à cet optimisme manifesté par le texte initial de l'option A sur le rythme de la construction européenne.
Nous n'avons pas l'intention cependant de remettre en cause cette décision, mais nous disons qu'étant donné effectivement les quelques amendements apportés au texte initial, il importe de définir et de définir extrêmement clairement, à la fois pour le Parti Socialiste et pour nos partenaires du gouvernement de l'union de la Gauche, mais aussi pour les partenaires des autres pays européens, les conditions que nous mettons précisément à la poursuite de la construction européenne.
Et c'est pourquoi notre contribution à la synthèse se manifeste sur deux points.
Tout d'abord, nous proposons, à la page 56 du programme, au chapitre intitulé "L'aspect de la marge de manœuvre indispensable à la marche du processus de Socialisation", de remplacer la première phrase, celle que j'ai lue tout à l'heure, dont j'ai dit ce qu'il fallait penser, par le texte suivant:
"Les Socialistes se trouvent à la fois souhaiter la construction d'une Europe Socialiste et de voir apprécier l'Europe communautaire actuelle comme une menace ou un espoir pour le déroulement de l'expérience Socialiste qu'ils s'apprêtent à tenter en France."
Ceci est au font l'idée générale de l'option A telle qu'elle existe depuis longtemps.
Une telle expérience doit donc s'entourer de garanties sur les plans technologiques, commercial et politique, faute de quoi le gouvernement de la Gauche serait lié aux décisions de monopoles internationaux qui s'affrontent au sein du Marché commun.
En effet, il importe de dire et de souligner que ce qui peut compromettre une expérience Socialiste en France, ce sont non seulement les politiques des gouvernements des pays partenaires, mais ce sont aussi les décisions de monopoles internationaux qui très largement sont indépendants par rapport aux gouvernements de nos partenaires.
Et nous ajoutons par conséquent que la priorité, dans l'intérêt des travailleurs européens, doit être accordée au développement de l'expérience Socialiste au cœur du système actuel.

Fondation Jean-Jaurès

C’est-à-dire que nous disons qu’il faut très nettement indiquer à nos partenaires européens qu’en tout état de cause, s’il y a un donné conflit entre la volonté d’orienter la construction européenne et la volonté française de mener une expérience Socialiste, nous choisirons à ce moment-là. Nous ne choisissons pas aujourd’hui parce que nous pensons qu’il est possible de rendre nos partenaires libres... Mais, s’il y a conflit, nous choisirons l’expérience Socialiste en France.
(Applaudissements)

Le président - Veux-tu conclure, je te prie...

Constant - Certains penseront peut-être que cela va sans dire, mais je pense que cela va encore mieux en le disant.
La deuxième adjonction consiste dans un additif au même paragraphe, à savoir que la Gauche en France développera une grande campagne en faveur des Etats unis Socialistes d’Europe, afin que les forces Socialistes européennes, politiques, syndicales, manifestent une active solidarité à l’égard de l’expérience française et élaborent une stratégie anticapitaliste commune à l’échelon européen.
Parce que nous pensons que si nous avons des garanties à obtenir du gouvernement des pays partenaires, une des meilleures garanties sera l’appui des forces Socialistes des autres pays d’Europe à l’expérience Socialiste de la France.
Enfin, un dernier amendement de détail, nous demandons, au chapitre "institutions", que soient précisées les conditions que le gouvernement de la Gauche mettra à l’installation d’organisations, notamment pour le suffrage universel, conditions qui devront être remplies et qui seront énumérées dans les annexes au programme.
Nous demandons aussi que, dans les annexes du programme, soient repris, à la diligence des organismes compétents, un certain nombre d’éléments contenus dans l’option B initiale.

Le président - La parole est à Lavaud, pour un instant, pour répondre.

Pierre Lavaud
Je voudrais simplement, au nom des camarades qui ont signé l’option A et au nom de ceux qui se sont mis d’accord avec nous sur l’option C, indiquer pourquoi nous ne sommes pas d’accord avec cet amendement.
D’abord, pour la raison principale que, parmi les garanties qui sont demandées dans l’amendement qui nous est présenté, il n’en est pas une qui ne figure déjà parmi les différentes propositions de politique communautaire qui sont, je vous le rappelle, la condition d’une acceptation d’une politique européenne plus avancée.
Par conséquent ce texte ne ferait qu’alourdir l’option, qui par ailleurs le précise.
La deuxième idée avancée dans cet amendement, c’est pour affirmer la priorité à donner au Socialisme en France. Il est évident, et c’est le sens même de l’option

Fondation Jean Jaurès

A, que pour nous, le programme de gouvernement met l'accent sur le Socialisme en France et c'est sur ce terrain que nous devons gagner la partie, non pas sur le terrain européen. Mais ce serait donner une vue un peu appauvrie de l'Union européenne que de dire qu'il ne pourrait pas y avoir durablement de pensée Socialiste en France, si tôt ou tard il n'y avait pas un progrès parallèle dans les pays voisins,
Voilà ce qui est bien dit dans le texte.
Enfin, la troisième idée, le troisième argument donné pour le soutien de l'amendement, c'est qu'il fallait dans le texte, affirmer la nécessité d'une stratégie anticapitaliste en Europe.
Je vous rappelle que c'est là le rôle du Parti et des syndicats français, ce n'est pas le rôle du gouvernement en tant que tel et c'est pourquoi je vous demande de ne pas accepter cet amendement.

Le président - Vous venez d'entendre la position de Lavaud, qui vous demande de repousser l'amendement proposé par Constant.
Je vous demande tout d'abord si vous voulez voter par mandats ?
Non ? Bien.
Alors, qui est pour les rajouts proposés par Constant ?
7 mandats pour. Contre ?
Donc cet amendement est repoussé.
La parole est maintenant à Robert Pontillon.

Robert Pontillon
Camarades, je vais rapporter sur les problèmes liés à la défense et au pacte Atlantique.
Je vous rappelle que 4 options étaient présentées, selon des formes et une rédaction différentes, s'exprimant pour une dissolution négociée des pactes militaires, pour l'une, une autre aussi favorable au retrait négocié et un engagement commun de la Gauche, sous certaines conditions, et une dernière option enfin se prononçant pour le retrait sans condition de la France du pacte Atlantique.
Après de laborieuses discussions, il y a eu en Commission et en Commission des résolutions cette nuit, des échanges mais une synthèse n'a pu s'opérer pour rallier ces positions.
Je rapporte donc pour le moment camarades, mais je pense qu'un amendement ou un autre texte sera tout à l'heure opposé à celui que je vais soutenir, résultant de la synthèse entre les options B et C et je veux expliquer pourquoi cette synthèse.
Il semble que nous soyons tous d'accord sur la finalité, c'est-à-dire la suppression des pactes militaires et la substitution au système actuel de sécurité fondé sur l'antagonisme des blocs, qui est un héritage de la guerre froide, d'un nouvel équilibre impliquant à terme la dissolution tant du pacte Atlantique que du pacte de Varsovie.
Le désaccord entre nous porte en vérité sur la façon de parvenir à cet objectif.

Fondation Jean-Jaurès

Pour les uns la dissolution des pactes militaires est un préalable, pour les autres elle ne peut être qu'une conséquence.
Et, là-dessus, camarades, il ne faut pas ruser entre nous. Le retrait unilatéral du pacte Atlantique sans négociation internationale préalable, c'est-à-dire sans qu'un nouveau système de sécurité voit ses éléments définis et mis en place, nous paraît tout à la fois illusoire et dangereuses.
Illusoire, car cela conduirait à l'hypothèse de l'engagement d'une négociation internationale, dont nous serions privés par anticipation des instruments et de la matière.
Dangereux, parce que la neutralisation que cela implique conduit inexorablement au vide et à l'isolement, c'est-à-dire pratiquement à la misère économique et à l'insécurité.
Il nous semble donc, qu'il n'est pas possible, de renoncer à l'équilibre, à la progressivité, à la simultanéité dans nos démarches politiques pour la sécurité et le désarmement.
Ce peut être un choix, ce n'est pas le nôtre car, qu'on le veuille ou non, ce choix implique la neutralité de la France et l'acceptation volontaire de la substitution du parapluie soviétique au parapluie américain.
Nous ne voulons pas changer seulement de protecteur, nous voulons un autre équilibre européen de sécurité. La protection américaine nous paraît inquiétante, la protection soviétique depuis Prague en particulier, est loin d'être rassurante.
Alors, camarades, ce sont là des choix en cause dans cette option que je présente.
Ils sont, les uns et les autres, logiques, mais ils ne sont pas conciliables.
Pourtant l'effort a été tenté longuement hier et cette nuit pour les solidariser et, après ce qu'un de nos camarades appelait un "quadrille entre des choix possibles et des choix préférables" la Commission des résolutions s'est, à une très large majorité, déterminée pour une synthèse entre les options B et C, qui étaient les plus proches l'unes de l'autre, tant par l'inspiration que par les objectifs.

Dans la salle - B et D.

Robert Pontillon - Excusez-moi, c'est un lapsus, B et D, en effet.
Camarades, je lis maintenant le texte :
"L'action des Socialistes s'inspirera des considérations suivantes :
1/- Rejetant la pérennité des pactes militaires et de l'équilibre de l'Europe comme moyen de maintenir la paix de manière durable, elle se fixera comme but la dissolution simultanée du pacte Atlantique et du pacte de Varsovie, ainsi que les alliances militaires bilatérales nouées au sein de chacun de ces blocs.
2/- Pour y parvenir, elle appuiera le projet de réunion d'une Conférence européenne sur la sécurité. L'accord sur la liste des nations qui y participent est déjà réalisé, sur la proposition soviétique, outre les pays membres des deux alliances, y compris les Etats-Unis, le Canada et les nations européennes demeurées dans la neutralité.
Il convient dès lors de s'attacher surtout à fixer les objectifs de cette conférence.

Fondation Jean-Jaurès

Celle-ci ne saurait avoir seulement pour but de consolider le statut quo, même assorti d'une déclaration solennelle de renonciation au recours à la force et d'un pacte de non-agression.
Le maintien de la situation présente laisserait subsister les dangers de nouvelles tensions.
Le gouvernement de la Gauche s'attachera immédiatement à réaliser ces objectifs, sans revenir sur la question d'appartenance à l'alliance Atlantique. Cependant la France dénoncera sans délai le soutien qu'apporte l'O.T.A.N. aux dictatures du sud de l'Europe et exigera qu'il y soit mis fin."
(Applaudissements)

Le président - La parole est maintenant à Sarre.
Je précise qu'il s'agit, comme l'a dit Pontillon, d'un lapsus, sa synthèse concerne les options B et D.

Georges Sarre
Camarades, c'est vrai, nous le savions, il serait difficile de parvenir à une synthèse sur le pacte Atlantique. Après des efforts de part et d'autre, eh bien il y a deux textes, et je précise tout de suite que de notre part il ne s'agit pas d'un amendement, mais d'une synthèse réalisée entre les textes A et C.
Ces deux textes fusionnés ont reçu le soutien de camarades qui avaient dans un premier temps soutenu le texte B. C'est ainsi que Claude Estier soutient le nouveau texte. (Applaudissements)
Je commence par vous en donner lecture. "Les Socialistes dénoncent la politique des blocs aussi bien à l'ouest qu'à l'est. En ce qui les concerne, ils lutteront pour que la France quitte le pacte Atlantique qui est une des formes de la domination du capital américain en Europe,
"Considérant la dissolution simultanée des blocs militaires comme un objectif prioritaire, le gouvernement de la Gauche s'attachera immédiatement à cet objectif.
"Le gouvernement d'union de la Gauche prendra l'initiative d'une conférence internationale des pays de l'Europe, de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis, ayant pour objectif un pacte de sécurité collective et la dissolution du pacte de l'Atlantique Nord et du pacte de Varsovie, sanctionnée par le retrait de toutes les forces américaines de l'Europe et la fermeture de leurs bases sur ce continent, et le retrait de toutes les forces soviétiques derrière les frontières de l'U.R.S.S. et la fermeture de leurs bases en dehors desdites frontières.
"L'engagement de toute la Gauche pour une telle proposition aurait une valeur essentielle. Il serait la concrétisation de la garantie de pleine indépendance internationale des partis de la Gauche française.
Si ce recours échouait par la faute de nos alliés actuels, la France quitterait le pacte Atlantique."
(Applaudissements)
Il s'agit là, camarades, pour nous d'une démarche radicalement nouvelle. En effet, au moment de la "guerre froide", à l'époque du Stalinisme, être dans le

Fondation Jean-Jaurès

pacte Atlantique pouvait se comprendre et s'admettre. Seulement 25 ans après, et heureusement, le monde a changé.
La Gauche en France au pouvoir devrait être un pôle d'initiative et de proposition. C'est pourquoi dans un premier temps nous estimons qu'une conférence devant rassembler la majorité des grandes puissances, et notamment les pays d'Europe, ferait que nous verrions s'il est effectivement possible de parvenir à une dissolution simultanée des blocs. Dans le cas contraire, nous nous retirerions.
Je veux dire par-là qu'il n'y a pas de notre part la volonté de sortir à tout prix. Nous disons que la démarche est différente, parce qu'en effet il est illusoire, je crois, que la sécurité de la France repose sur le pacte Atlantique.
Nous sommes contre les blocs militaires, et la meilleure manière de le montrer, c'est de travailler efficacement en vue de leur disparition.
(Applaudissements)
Notre position a valeur de symbole, et quand nous parlons de la Grèce, de l'Espagne, de la Turquie, eh bien, ce serait manifester une solidarité active de ne pas être dans la même alliance qui conduit à des pratiques que vous connaissez dans ces pays là.
(Vifs applaudissements)
Donc vouloir, après une négociation, s'il n'est pas possible d'arriver à un résultat se retirer du pacte Atlantique, a valeur de symbole. Cela donnerait une nouvelle dimension à notre combat.
En effet la Gauche avant tout doit vouloir dégeler la situation, et ne pas considérer que ce qui est fait depuis 25 ans ne pourra en aucune manière bouger. Car autrement, camarades, je ne vois pas ce qu'il est raisonnablement possible d'espérer ! Vouloir seulement la dissolution simultanée des deux blocs, sans s'en donner les moyens, sans vouloir se dépasser, c'est en rester aux vœux pieux.
C'est pourquoi, camarades, le Parti Socialiste, en prenant une position claire qui veut que nous soyons prudents, réalistes, mais authentiquement déterminés pour une démocratie Socialiste, le Parti à travers cette Convention ferait bien d'adopter le texte raisonnable que nous lui proposons.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Lussault, pour 2 minutes.

Paul Lussault
Camarades, au nom des camarades qui avaient pris l'initiative de proposer à la discussion du Parti l'option G, je demande le vote en faveur de l'option pour une nouvelle démarche, sur laquelle Georges Sarre vient de rapporter.
(Applaudissements)
Ceci a été rédigé à partir de la constatation en Commission de la convergence finale de nos positions. Nous demandons au Congrès d'apprécier que cette nouvelle option traduit un effort de réflexion par rapport à une position habituelle. Cet effort de réflexion est caractérisé par la proposition concrète de la

Fondation Jean Jaurès

Conférence Internationale considérée comme un engagement de toute la Gauche pour la pleine indépendance internationale de la France. C'est sur ce point, et sur ce point seulement, que j'insisterai très brièvement.
Dans le cadre de la position de principe sur l'alliance Atlantique, cette proposition est, en effet, pour le Parti et pour nos partenaires, un choix et un choix qui devra ici, ce soir, être clair.
Les résultats immédiats de ce Congrès ne seront sans doute pas positifs mais, à terme, nous pensons que la synthèse que nous défendons ici aujourd'hui sera une contribution essentielle au progrès politique dans un domaine où les esprits sont en évolution rapide.
J'appelle donc le Congrès, et je pense, étant donné l'importance de cette question, dans un vote par mandat à se prononcer pour la synthèse ou pour une nouvelle démarche rapportée par Georges Sarre.
(Applaudissements)

Le président - Je demande encore un instant et je donne la parole une minute à Cattoire, puis je vous demander d'en rester là, sans quoi nous n'en sortirons pas.

Cattoire
Je parle en tant que délégué, sur le texte de l'alliance Pontillon.
Je voudrais préciser que, dans la Commission des résolutions, un certain nombre de camarades ont proposé une synthèse avec le texte proposé mais que celle qui nous est proposée est inacceptable par certains camarades en raison de la disparition du dernier paragraphe qui dit : "Le retrait unilatéral de l'alliance Atlantique ne sera envisagé que comme dernier recours au cas où nos efforts échoueraient par la force de nos alliés actuels".
Je demande donc aux camarades qui ont voté pour cette synthèse de reporter leurs mandats sur le texte de Sarre.
(Vifs applaudissements)

Le président - Compte tenu le l'importance du vote, nous allons évidemment être amenés à procéder à un vote par mandat, il n'y a pas le problème.
Alors, tout le monde est bien, d'accord pour un vote par mandat ?

Dans la salle - Oui, oui...

Le président - Je pense que vous serez tous d'accord pour procéder par appel à la tribune et qu'ainsi nous respectons la décision d'hier sur ce dernier point.
Je demande donc qu'on procède à l'appel des délégations.
Le premier texte c'est la thèse B et D., rapportée par Pontillon, A et B, le second. Je demande donc qu'on appelle dans cet ordre-là.

Nottebart - Qu'on dise purement et simplement "Pontillon" et "Sarre", on y verra clair !

Fondation Jean-Jaurès

Le président - D’accord, "Pontillon" - "Sarre", pour la clarté.
(Il est procédé à l’appel nominal à la tribune des délégations)

Le président - Merci, camarades, pendant qu’on procède à l’addition...

Max Lejeune - Je conteste le vote de la Somme !

Le président - Je pense que c’est un problème intérieur à la Somme.
Pendant que nous procédons aux additions, nous demandons à Bérégovoy de bien vouloir rapporter sur le problème de la défense nationale.

Pierre Bérégovoy
Je rapporte au nom de la Commission de la défense nationale, sur les problèmes de la défense et sur le problème de la force de frappe nationale.
J’ai l’intention d’être bref.
Je précise qu’au sein de la Commission qui a traité de cette question, c’est l’option "A" qui a été prise en considération. Elle avait obtenu au vote indicatif une large majorité bien qu’elle fut présentée par Constant et par moi qui appartenions à ce qu’il était convenu d’appeler encore et jusqu’à maintenant la minorité du Parti…(protestations et applaudissements)... C’est pour montrer que nous apportons aussi de temps en temps, et avec l’accord de la grande majorité des militants, une contribution utile à la définition de la politique du Parti !
(Applaudissements)
En ce qui concerne les problèmes de la défense, je dois vous dire tout de suite que, sur le préambule, il y a eu 2 ou 3 amendements.
Un premier a été présenté concernant l’idée de défense populaire, et nous n’avons pas ajouté le mot "populaire", puisque, dans notre texte, il y avait "la défense nationale doit porter sur la résolution unanime des citoyens" et les choses sont apparues claires aux uns et aux autres.
En ce qui concerne le service militaire proprement dit, 2 amendements ont été apportés. Le premier concerne les sursis dont nous disions déjà, dans le texte unanime, que les dispositions devaient être libéralisées et nous ajoutons : "dont les critères sociaux d’ores et déjà retenus devront être élargis".
En ce qui concerne l’objecteur de conscience, nous préconisons qu’aucun obstacle "ne sera mis à la discussion de leur statut légal", et nous ajoutons : "Cela vaut pour tous les militaires et non pas pour les militaires des ordres disciplinaires qui seront supprimés".
Resterait le problème de la force de dissuasion et, sur ce point-là, il nous est apparu impossible de réaliser une synthèse générale.
Nous avons, par contre, considéré qu’entre l’option A, présentée par Constant et par moi, et l’option "G", défendue par Guidoni, il était parfaitement possible d’arriver à une synthèse et je dirai sur quels points il y a eu une légère correction du texte initial.
Je dois dire, tout de suite, qu’avec Charles Hernu, la synthèse est apparue possible puisque nous décidons, pour notre part, qu’un gouvernement de Gauche

Contribution Jean-Jaurès

doit interrompre la construction de la force de frappe dès son arrivée au pouvoir et que Charles Hernu pense, au contraire, qu'il doit y avoir maintenance, dans son esprit, une maintenance minimum, je ne tiens pas à déformer sa pensée, et il y a donc une contradiction fondamentale étant entendu, que la plupart d'entre nous, pensons qu'il ne doit pas y avoir de maintenance. Mais, nous reconnaissons à Charles Hernu le mérite d'avoir posé un problème réel devant le Parti et, finalement, de nous avoir fait réfléchir car, en réalité, nous avons été les uns et les autres amenés à vérifier nos analyses et à réfléchir à nouveau sur les problèmes dont nous avions débattu, il y a dix ou douze ans, et la confrontation et la discussion ont fait que nous avons été amenés à confirmer nos analyses et que nous considérons aujourd'hui encore que la force de frappe nationale est inefficace sur le plan militaire, coûteuse sur le plan économique et illusoire sur le plan diplomatique.

(Applaudissements)

Nous avons d'autre part, puisque nous parlons d'un programme de gouvernement, d'un programme réaliste, d'un programme crédible, nous avons le problème de la reconversion et nous avons dit qu'une fois la décision prise de renoncer à la force de frappe, il va de soi que le problème de la reconversion devrait être étudié et il va de soi aussi qu'aujourd'hui, à l'heure qu'il est, compte tenu de ce qui est actuellement la nature du pouvoir, qu'une fois arrivés à ce pouvoir nous aurons à étudier le problème de la reconversion, à avertir le pays des questions qui sont posées par cette reconversion et nous avons dit, parce que nous sommes réalistes et responsables, que nous étalerions dans le temps, mais comme le disait Guidoni, suivant un échéancier précis, les mutations nécessaires, de manière à ne pas compromettre les études actuellement engagées et les progrès techniques réalisés ou réalisables à court terme dans le domaine de l'électronique et de l'étude des phénomènes atomiques.

J'ai dit ce qu'il fallait penser de la maintenance.

Un autre argument a été avancé, celui d'une conservation éventuelle avec la force de frappe. Notre motion précise que nous sommes pour le désarmement général, nous sommes pour l'arrêt des expériences nucléaires, nous l'avons dit, d'un commun accord, nous sommes pour la non-dissémination de l'arme nucléaire. Nous considérons que c'est un péril grave pour la paix du monde et pour la civilisation, mais il va de soi que nous sommes d'accord pour envisager, dans le cadre de l'Europe, un cadre de sécurité, ainsi qu'il a déjà été dit, mais il ne nous semble pas possible d'arriver à une force de frappe européenne dans l'état actuel de la construction de l'Europe. Pour ma part je serais contre, mais l'idée qu'on puisse arriver aujourd'hui à une force de frappe européenne, alors que chacun sait qu'il suffit d'un seul doigt pour appuyer sur le bouton, ce qui signifie une Europe politique contrôlée démocratiquement alors que nous n'en sommes pas là, nous paraît impensable et, par conséquent, cette hypothèse ne peut pas être envisagée. Maintenant, ceux qui la défendent, pourront, le jour venu, reprendre cette idée, elle ne nous paraît pas réaliste pour le moment. J'ajoute que pour ce qui me concerne et pour tous ceux qui ont signé notre texte, nous ne tenons pas à apporter la force de frappe nationale à une force de frappe

européenne, dans le cadre de l'unité européenne.
Dernier mot encore, camarades, nous avons donc dit, en ce qui concerne la reconversion, ce qu'il fallait dire et je souhaiterais qu'un vote massif intervienne sur cette question, afin que notre position soit la plus claire possible.
Nous avons été réalistes, raisonnables, nous avons réfléchi sérieusement à, ces questions : il nous semble obligatoire de décider d'arrêter la construction de la force de frappe, cela correspond à l'intérêt bien compris du pays et à la mission internationale du Socialisme !
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Hernu, pour un amendement.

Charles Hernu
Mes chers camarades, je voudrais d'abord remercier Bérégovoy de ce qu'il a dit, car je suis persuadé que sur ce débat grave, en effet, des choses ont été dites calmement, sans passion et qu'effectivement il n'a pas été tenu compte du courant dit de gauche, de-ci, de-là, et que le Parti a abordé cette discussion effectivement avec sérieux.
Je voudrais aussi remercier les camarades, peu nombreux, mais plus nombreux qu'on ne le pensait qui, dans beaucoup de fédérations, ont bien voulu, avec courage en raison des pesanteurs habituelles dans le Parti, et c'est bien normal, soutenir mon point de vue... (murmures) C'est bien normal, je dis et, croyez-moi, je ne mets aucune passion dans mon propos.
Simplement, ce que je voudrais dire, très rapidement, en deux minutes, c'est qu'il reste un certain nombre de questions auxquelles il n'est jamais répondu. C'est un fait que le monde évolue, c'est un fait que nous assistons à un dégagement progressif militaire américain en Europe et c'est un fait qu'un certain impérialisme soviétique, physique est pesant en Europe. C'est un fait que, lorsque dans la motion, que vous avez voté tout à l'heure, il est écrit cette phrase sur laquelle j'attire votre attention - et vous l'avez votée : "Il est indispensable qu'au sein de l'autorité politique européenne, soit coordonnée l'action diplomatique des pays membres, de manière à réaliser progressivement une politique étrangère communautaire, une diplomatie commune".
Je pose simplement la question : pourquoi parle-t-on de sécurité européenne - on a raison - pourquoi parle-t-on de politique étrangère commune, de diplomatie commune, alors qu'on se refuse à aborder la conséquence de cette politique étrangère commune, c'est-à-dire l'instrument de cette politique qui est quand même une défense européenne dont personne ne veut parler ici.
Pour quel style de défense européenne est-on ? Est-on pour une défense atomique, stratégique ? Est-on pour une défense européenne conventionnelle ? Quelle serait la position d'un certain nombre de camarades qui soutiennent la position Bérégovoy vis-à-vis de cette nouvelle défense européenne ?
Ces problèmes méritent d'être posés devant le Parti.
Veut-on provoquer l'Union soviétique à un point tel qu'un jour on irait jusqu'à dire qu'il faudrait une force atomique européenne à laquelle l'Allemagne de

Collection Jean Jaurès

l'Ouest aurait accès ? Ces problèmes sont posés... ce n'est pas ma position, je dis qu'ils sont posés, bien qu'on ne les aborde pas ici.
Il y en a bien d'autres quand, dans le chapeau qui précède l'option de notre camarade Bérégovoy je lis cette phrase, chers camarades, phrase que vous allez; sans doute voter : "La meilleure défense d'une nation démocratique et Socialiste d'importance moyenne comme la nôtre est la résolution unanime des citoyens prêts à mener la lutte par tous les moyens de telle sorte que l'agresseur, fut-il le plus fort, soit dissuadé par la perspective de pertes supérieures à ses gains".
Que veut dire cette réflexion, s'il s'agit simplement d'une armée conventionnelle ?
J'ajoute, et je terminerai en deux minutes, qu'à Saint-Domingue, au Vietnam, au Moyen-Orient, aussi bien qu'à Prague ou qu'au Bengladesh, ou ailleurs, ce sont toujours les armées conventionnelles qui sont les armées de l'impérialisme et qu'il faut y prendre garde (Applaudissements) Je dis que vouloir donner à ce pays une armée conventionnelle dite moderne est un danger dans un pays comme le nôtre où l'armée traditionnelle a parfois tendance à se comporter comme une armée de prétoriens, et qu'il faut bien continuer à parler de ces problèmes.
J'ajoute, chers camarades, qu'il y a un autre argument c'est qu'en conscience je ne suis pas sûr que chacun d'entre vous, au fond de sa pensée, ne soit pas persuadé que si la Gauche arrivait au pouvoir demain, elle ne commencerait pas par jeter à la mer la force de dissuasion mais qu'elle la maintiendrait pendant un certain temps et qu'elle négocierait sa perte. C'est ce qu'a fait d'ailleurs M. Wilson, qui avait promis la disparition de la force de frappe anglaise et qui, arrivé au pouvoir, l'a maintenue.
Je dis que si la Gauche devait arriver au pouvoir et se comporter de cette façon, nous entacherions d'incrédibilité l'ensemble de notre programme et qu'il vaut mieux poser les problèmes aujourd'hui.
Il y en a bien d'autres à poser. Est-ce que nous voulons le couple franco-britannique de défense européenne ? Mais alors, cette option voudrait dire que nous ne sommes pas pour une Europe fédérale mais pour une Europe confédérale...
J'aurais bien souhaité déposer un amendement, je l'ai même rédigé ; puisque notre camarade Bérégovoy a dit que, dès son accession au pouvoir, le gouvernement de la Gauche devra prendre la décision d'interrompre la construction de la force de frappe, j'aurais dit, moi, dans mon amendement, qu'un gouvernement de la Gauche déciderait de n'engager, à l'avenir, aucun nouveau programme de construction concernant l'arme atomique... (mouvements divers)... et la reconversion des industries et des facteurs intéressant l'arme nucléaire.
Cela dit, chers camarades, ma position, qui est celle qui refuse tout dogmatisme, arme atomique, réintégration dans l'OTAN - je pense que personne ici ne souhaite qu'on soit sous le parapluie soviétique - ma position qui est celle du refus de tout utopisme naïf, m'amène à l'heure qu'il est, à considérer une situation qui n'a rien à voir avec le problème qui est soumis.

Je me suis permis de faire un petit calcul. Je veux dire qu'ayant eu un certain nombre de mandats dans la plupart des fédérations, si je demandais maintenant un vote par mandat j'ai bien le sentiment que nous indisposerions gravement ce Congrès, parce qu'il y a encore un certain nombre de choses à faire. Je n'aurai pas l'impudeur de demander un vote par mandat... d'abord, il faudrait être 10 et, pour l'instant, je suis seul !

Ensuite, je me tourne vars le président et je remarque que, n'étant majoritaire dans aucune fédération, sauf une je crois, si on demande un vote par secrétaires fédéraux, je traduirais mal les modestes 12% que j'ai eus, parce que tous les secrétaires fédéraux voteront contre ma proposition, ce qui donnera une fausse image de la minorité qui n'est pas si mince que je suis seul à la représenter.

Alors, je retirerai mon amendement au bénéfice d'une proposition que je voudrais ici présenter. Puisque notre camarade Bérégovoy préconise un système d'étude de la reconversion, un certain nombre de problèmes se posant que je viens de citer, et bien d'autres sur les modalités techniques de la reconversion, sa durée, La façon de la concevoir, d'y procéder, etc. étant bien entendu qu'il n'est pas question pour moi de me conduire en camarade qui ne serait pas vraiment Socialiste, c'est-à-dire vraiment démocrate - par conséquent je serai discipliné dans le vote qui interviendra sur la proposition de Bérégovoy - je demanderai à notre camarade Bérégovoy et au bureau du Parti qu'une Commission d'étude des problèmes de la reconversion et de l'ensemble des problèmes auxquels on ne répond pas sur la dissuasion soit crée dans le Parti, afin que cette Commission puisse, dans un nouveau Congrès, rapporter sur des questions qui, avouez-le, sont quand même graves, camarades, et qui, pour nous tous ici, restent de sérieux points d'interrogation.

Le président - Camarades, la parole est maintenant à Guidoni.

Pierre Guidoni

Deux mots, très rapidement, au nom des camarades qui ont rédigé et soutenu l'option C concernant ce -même problème.

Cette option était présentée pour une raison très simple, c'est que la lecture des deux premiers textes présentés permettait de craindre que, d'efforts de rapprochement en tentatives de synthèse, on en arrive à avoir des formulations très proches, cachant des pensées très différentes, cachant toute une stratégie, toute une prise de position extrêmement différente suivant l'un ou l'autre texte. Il fallait donc que nous arrivions à quelque chose d'extrêmement clair et d'extrêmement précis et qu'on sache si le gouvernement d'union de la Gauche, si les Socialistes au gouvernement étaient résolus à abandonner, à arrêter la force de frappe.

Le problème posé était simple que cela.

Je dois dire que les modifications apportées à la motion Bérégovoy sont de nature à nous donner largement satisfaction et que les explications successives de Bérégovoy et de Hernu sont de nature à accroître cette satisfaction par le fait que c'est bien un choix clair qui est proposé à la Convention nationale.

Fondation Jean Jaurès

Pour le reste, sur les problèmes qui sont, disons, encore à préciser et encore à analyser, en particulier sur ce souci que nous avions tous, dans les différentes motions, d'assurer de la meilleure façon possible la reconversion des industries travaillant actuellement pour la force de frappe, la reconversion des matériels, la reconversion également des travailleurs qui sont actuellement engagés dans ces branches, eh bien je crois qu'en effet il faut que le Parti les étudie sérieusement, comme il étudiera sérieusement, du moins je l'espère, l'ensemble des questions techniques précises qui sont posées dans toutes les autres parties de notre programme et qui, je crois, demandent à être encore profondément fouillées et étudiées.
J'appelle donc, s'il y a un vote et si ce n'est pas un vote d'unanimité, les camarades qui ont voté l'option C à reporter leurs voix sur la motion Bérégovoy qui me paraît marquer le coup d'arrêt nécessaire à une politique de force de frappe que, finalement, le Parti n'a jamais cessé de condamner profondément.
(Applaudissements)

Le président - Un mot de réponse de Bérégovoy, puisqu'une question lui a été posée par Charles Hernu.

Pierre Bérégovoy
Camarades, je ne répondrai pas à Charles Hernu dans le détail. Un mot seulement pour lui dire que les problèmes qu'il a posés, nous y avons réfléchi, nous les avons abordés, et que notre conclusion a quand même été celle que nous avons préconisée pour le Parti, c'est-à-dire l'interdiction de la production de la force de frappe.
En ce qui concerne les problèmes d'étude de la reconversion, il va de soi - je ne voudrais pas me substituer au secrétariat ni au bureau du Parti - que les Commissions spécialisées du Parti devront continuer de les étudier ; nous l'avons dit très nettement dans notre option, nous le disons maintenant aussi clairement dans le texte qui est proposé à la Convention nationale.
Un dernier mot seulement, parce que je crois qu'il faut que nous soyons très clairs. Nous avons demandé à la Convention d'adopter "qu'un gouvernement de gauche, dès son accession au pouvoir, interrompe la construction de la force de frappe". Le Premier secrétaire du Parti disait ce matin que lorsque le Parti Socialiste prend des engagements, il les respecte. Je dis à Charles Hernu que les engagements que la Convention prendra, si le Parti Socialiste est majoritaire il les respectera -et qu'un gouvernement de gauche arrivant au pouvoir interrompra, dans les conditions que nous avons exposées, la construction de la force de frappe nationale.

Le président - Vous vous trouvez donc en présence d'un texte unique puisque Charles Hernu a retiré son amendement. Par conséquent, nous allons procéder au vote.
Je ne pense pas qu'il y ait une demande de vote par mandat, nous votons donc à main levée.

Collection Jean-Jaurès

Qui est favorable au texte de Bérégovoy ?
…
Qui est contre ?
Abstentions ?
2 abstentions.
Donc, le texte est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.
Avant de donner la parole à Lavaud pour les territoires d'Outremer, j'ai quelques communications à vous faire.
Tout d'abord, le résultat du vote sur les problèmes du pacte Atlantique.
Une rectification a été faite, d'un commun accord je le précise bien, pour les mandats de la délégation de la Somme ; au lieu de 9 et 27, c'est 15 et 21.
Voici maintenant les résultats globaux :
Votants : 3240.
Texte Pontillon : 2021.
Texte Sarre : 1162
Abstentions : 42.
Absents : 15.
Donc, le texte Pontillon a été adopté.
La parole est à Lavaud.

Pierre Lavaud
Je vous signale d'abord que sur le chapitre concernant la coopération avec les pays en voie de développement, la Commission des affaires extérieures a adapté à une très large majorité un amendement dont je vais vous donner rapidement lecture :
"Parmi les motifs qu'il y a de condamner la politique actuelle de coopération, il convient de condamner la méthode traditionnelle d'aide qui consiste à imposer un module de civilisation de type occidental dont on s'efforce de prouver la supériorité à des peuples de traditions et de culture originales, au mépris de leur avis...(inaudible)... méthodes différentes qui organisent la programmation et leur développement sur la base des objectifs...(inaudible)... L'aide financière et technique qui leur sera alors apportée aura pour but de favoriser la réalisation de leurs objectifs de développement propre."
J'en arrive maintenant au texte concernant les départements et territoires d'Outremer qui, vous le savez, a fait l'objet...

Le président - S'il vous plaît !.. On entend très mal ce que dit Lavaud parce qu'il y a trop de bruit dans le fond de la salle !

Pierre Lavaud - Le texte qui a été adopté par la Commission dans son ensemble est en fait, une nouvelle présentation de l'option A, celle qui consiste à proposer aux départements et territoires d'Outremer l'autodétermination sous des formes qu'ils auront à déterminer eux-même.
Il reste, par conséquent, que les tenants de l'option B ont leur texte tel qu'il était présenté inchangé, c'est-à-dire le refus de tout ce qui est proposé en matière

Collection Jean-Jaurès

d'autodétermination.
Voici le nouveau texte, dont le but, accepté par tous, consiste à laisser davantage la discussion s'instaurer parmi les populations intéressées, avant que des choix de statuts nouveaux soient proposés :
Le gouvernement reconnaîtra le droit des peuples des départements et territoires d'Outremer à l'autodétermination. Les types de statut qui seront adoptés devront avoir été, au préalable, largement discutés avec les représentants des populations concernées et consacreront une plus large participation de ces dernières à la gestion de leurs propres affaires. Ils garantiront intégralement le respect des travailleurs de ces pays et seront assortis du maintien du concours économique et financier de la métropole. Dans l'hypothèse du choix, par l'un ou l'autre territoire du département, d'un statut politique consacrant une rupture totale des liens organiques existant entre la France et lui, il appartiendra aux représentants de tous les autres partis de redéfinir le type de liens qui dirigeront leurs relations futures."
La Commission de politique étrangère propose à la Convention de voter l'option A dans la nouvelle présentation qui vient d'être lue ici.

Le président - Y-a-t-il un autre rapporteur sur ce problème ?
Il n'y a donc qu'un texte. Dans ces conditions, personne ne reprenant la motion B; nous mettons aux voix le rapport de Lavaud. Je pense qu'on peut le mettre au vote à mains levées.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstentions ?
1 abstention.
Je vais maintenant donner la parole à Pierre Mauroy mais je vous signale d'abord que le Rhône propose à la Convention de mandater le Bureau national pour renouveler une intervention en vue de provoquer l'extradition de Klaus Barbie. Je pense que personne ne s'y opposera.
J'ai également un projet de motion concernant le camp du Larzac... (inaudible)… On peut demander, je pense, au Bureau national, de prendre position sur ce plan. Personne n'y voit d'objection ?
Je donne la parole à Pierre Mauroy pour la Commission des résolutions.

Pierre Mauroy
Camarades, je voudrais vous donner les résultats de la Commission des résolutions. Je devrais sans doute normalement le faire - je m'excuse auprès des rapporteurs des autres chapitres du programme - à la fin de nos débats, mais compte tenu de l'heure et aussi pour rendre service à la presse, que nous remercions d'avoir passé ces deux jours avec nous, je pense que c'est maintenant qu'il faut déposer les conclusions de cette Commission des résolutions.
La Commission des résolutions, réunie les 11 et 12 mars, a été saisie des résultats, bien sûr, des travaux des Commissions de programme. Elle a désigné

Coll. Fondation Jean-Jaurès

le rapporteur général, Jean-Pierre Chevènement, et elle a désigné une Commission de 15 membres pour prendre les dispositions utiles au sujet des projets de texte n°1, n°2 et n°4,
Voici les conclusions de cette Commission des 15.
La Commission a pris connaissance du projet de présentation de programme déposé par le Premier secrétaire et l'ensemble du secrétariat, à l'unanimité - et tous les courants de pensée étaient, bien sûr, représentés dans cette Commission des 15 - la Commission a donné son accord pour ce texte. Elle a relevé quelques omissions, demandé quelques précisions et proposé quelques adjonctions, en particulier en ce qui concerne les problèmes agricoles, mais c'est là du détail,
Elle propose, par conséquent, que le Bureau exécutif de mercredi prochain fasse "la toilette" définitive de ce texte et elle vous demande - je le demande également au président - de manifester par un vote la prise en considération de ce texte qui vous a été distribué.

Le président - Vous venez d'entendre la proposition de Pierre Mauroy au non de la Commission des résolutions. Y a-t-il des observations ?
Nous allons donc procéder au vote sur les propositions de Pierre Mauroy. Qui les approuve ?
Contre ?
Abstentions ?
4.

Pierre Mauroy - La Commission a, de plus, pris en considération le texte n°2 déposé par le secrétariat national. Elle estime que c'est là un bon résumé du programme mais qu'il convient toutefois de le modifier pour en faire une base de départ pour un gouvernement d'union de la Gauche. Les mesures immédiates à prendre doivent apparaître plus nettement.
Les courants de pensée représentés à. la Commission ont participé tous à l'effort de synthèse. Chacun a apporté sa contribution et les camarades qui avaient déposé un texte dit "le texte du préambule", ont considéré qu'ils avaient satisfaction.
Il appartiendra donc au Bureau exécutif de mercredi d'adopter définitivement le texte n°2 à partir du plan général suivant, qui a été fixé par la Commission
1er chapitre - toujours dans les mesures immédiates, la base de départ du gouvernement de gauche -satisfaire les légitimes revendications des travailleurs, autrement dit répondre à l'attente ; par exemple, problème du SMIC, problème de la retraite.
2ème chapitre : améliorer la vie quotidienne des Français. Par exemple : égalité des chances, condition de la femme, égalité des salaires, gestion de la sécurité Sociale et réforme hospitalière ou encore création d'un service national du logement. Ce sont des exemples;
3ème chapitre : Libérer les travailleurs du pouvoir de l'argent. Par exemple : problème des nationalisations, création d'entreprises publiques pilotes, banque nationale d'investissements et ce sont là toujours des exemples.

Fondation Jean-Jaurès

4ème chapitre : donner un contenu à la démocratie : démocratisation des institutions, suppression des tribunaux d'exception, réforme de l'O.R.T.F., suppression de la loi anticasseurs, droit de vote à 18 ans.
5ème chapitre enfin : travailler à un monde de justice et de paix - suppression de la force de frappe, Conférence européenne sur la sécurité ce sont là des exemples,
Par conséquent, à partir de ce plan et à partir du document N° 2 qui vous a été diffusé, le Bureau exécutif de mercredi prochain devra arrêter un texte, alors, définitif.
Je demande au président de consulter la Convention nationale sur ce point.

Le président - Vous avez entendu les propositions de Pierre Mauroy. Y a-t-il des observations ?
Je demande à ceux qui approuvent les propositions qui ont été faites de bien vouloir le manifester.
Contre ?
Abstentions ?
1 abstention.

Pierre Mauroy - J'abandonne maintenant la Commission des 15 pour revenir à la Commission des résolutions.
Cette Commission des résolutions m'a demandé de vous faire les propositions suivantes :
Une délégation nationale du Parti est désignée pour ouvrir la discussion avec les formations de la Gauche sur la base du programme de gouvernement adopté par la présente Convention. Voici la proposition que le Premier secrétaire et le Secrétariat National vous font, proposition qui a été bien sûre reprise par la Commission des résolutions :
Un collectif est proposé à la Convention nationale. Ce collectif comprend les 10 secrétaires nationaux : François Mitterrand, Mauroy, Jaquet, Chevènement, Joxe, Sarre, Loo, Pontillon, Filloux, Estier. Marie-Thérèse Eyquem et Albert Gazier, membres du Comité directeur et du Bureau exécutif.
8 membres des autres courants, dont 6 membres du Bureau exécutif, Popren, Piette, Goux, Feuilly, Cépède, Taddéi. Colette Audry et Jacques Enoch, membres du Comité directeur.
Les membres des groupes parlementaires, le président du groupe de l'Assemblée, Gaston Defferre, le président du groupe du Sénat, Antoine Courières, Arthur Nottebart, André Bouloche.
Ce collectif, en liaison avec l'ensemble du Bureau exécutif, se réunira pour préparer et tirer les leçons des rencontres.
La première délégation qui rencontrera les autres formations de la Gauche comprendra 9 camarades : François Mitterrand, Pierre Mauroy, Gérard Jaquet, Jean-Pierre Chevènement, Pierre Joxe, Jacques Enoch, Jean Poperen, Jacques Piette, Gaston Defferre.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Vous venez d'entendre les propositions concernant d'une part la composition du collectif, d'autre part la première délégation.
Y-a-t-il des observations ?

Pierre Mauroy - Autre proposition, la Commission des résolutions propose que des villes ont été choisies, je n'en donne pas le détail, pour tenir des meetings dès samedi et dimanche prochains. Il n'y aura naturellement pas 500 meetings samedi et dimanche prochains, mais ils se tiendront au cours des mois de mars, avril, mai.
L'objectif est de faire connaître le programme Socialiste adopté par la présente Convention.
Une plaquette sur le programme sera immédiatement diffusée dans les prochains jours, et nous ferons tout pour que les fédérations puissent en avoir dès dimanche prochain pour les premiers meetings.
Une brochure sera disponible fin mars, et comprendra la présentation du programme, les mesures immédiates, et le condensé du programme proprement dit, c'est-à-dire l'ensemble des documents. En mai, un livre de poche sera mis en vente, et rassemblera l'ensemble de nos textes.
(Applaudissements)

Le président - Voilà donc ce qu'on vous annonce pour les mois à venir. Avez-vous des observations ?
Pas d'observation.

Pierre Mauroy - Je vois qu'un représentant d'une fédération demande la parole. Je m'excuse, camarade, mais ce sont les délégués à la Convention qui peuvent s'exprimer.

Le président - Si tu as une question à poser, nous t'écoutons.

Dans la salle - Notre camarade peut-il répéter les noms de la délégation ?

Pierre Mauroy - Bien volontiers. Voici les noms des 9 camarades : François Mitterrand. Pierre Mauroy, Gérard Jacquet, Jean-Pierre Chevènement, Jacques Enoch, Pierre Joxe, Jean Poperen, Jacques Piette, Gaston Defferre. C'est la première délégation qui rencontrera les autres formations de la Gauche.
Dernière proposition, camarades. La discussion va donc s'engager, et rapidement. Il est entendu qu'un Congrès extraordinaire appréciera les résultats de nos débats et travaux avec nos partenaires de la Gauche. Nous espérons que ce Congrès pourra se tenir avant les vacances. Mais si ce délai ne peut pas être respecté, une Convention nationale se tiendra de toutes façons avant les vacances, pour vous informer officiellement des discussions, et vous faire rapport sur le dispositif mis en place pour les prochaines législatives.
Ceci signifie que dès maintenant les fédérations peuvent s'en préoccuper. Mais l'investiture définitive de nos candidats sera validée par la Convention nationale

Fondation Jean Jaurès

elle-même.
Pourquoi cette disposition parce que des accords peuvent intervenir en ce qui concerne l'unité de candidature au premier tour, des dispositions peuvent être prises qui nécessitent que la Convention nationale soit amenée par conséquent à voir l'ensemble des investitures, et de toutes façons à les valider.

Le président - Vous avez entendu un certain nombre de propositions encore, notamment sur le problème de l'organisation d'un Congrès ou éventuellement d'une Convention nationale.
Y a-t-il des observations ?

Pierre Mauroy - Camarades, j'en ai terminé. Je veux simplement ajouter une note un petit peu personnel.
Finalement la Commission des résolutions a été animée, vous le voyez, par le même mouvement de synthèse que la Convention nationale a connu dans ses séances plénières. Elle traduit certainement la consolidation du Parti issu du Congrès d'Epinay. Elle traduit certainement aussi un plus large mouvement dans le Parti pour soutenir les efforts de la Direction nationale.
Nous sommes ici, tous convaincus qu'une force nouvelle apparaît, qu'elle est la nôtre, que l'élan et la vigueur qui se sont manifestés dans cette salle, il nous faut maintenant les retrouver tous ensemble et les mettre au service de notre Parti pour les prochains succès, et surtout pour les prochaines victoires.
(Applaudissements)

Le président - Nous en avons donc terminé avec le rapport de la Commission des résolutions.
Nous revenons maintenant au dernier rapport concernant le cadre de vie et la santé.
Je donne tout de suite la parole à Bonin.

Bonin
Camarades, je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais je pense qu'un sujet aussi important que celui qui va être traité maintenant, la santé, aurait intérêt à être exposé dans le climat le plus attentif possible.
Je vais m'efforcer de résumer très rapidement le travail de votre Commission sur ce problème, et de citer l'ensemble des questions sur lesquelles des synthèses ont pu intervenir, mais je ne manquerai pas non plus par objectivité de vous signaler les points sur lesquels un accord n'a pas pu intervenir au sein de la Commission.
Les problèmes de santé ont déjà été évoqués devant votre Convention nationale ce matin, et aux mouvements divers qu'ils ont suscités, lorsque Jean-Pierre Chevènement et Pierre Joxe successivement en ont traité rapidement quelques aspects, il est clair qu'il va s'agir là d'un des sujets sur lesquels l'opinion publique de notre pays va désormais se passionner, parce que nous sommes en face de problèmes concrets qui vont offrir un champ d'application aux

Fondation Jean Jaurès

Socialistes, et qui vont nous amener à prendre des responsabilités sur ce plan.
C'est d'ailleurs pourquoi, dans l'avant-projet qui vous a été soumis, dans les discussions dans les sections et les fédérations, tout ce chapitre de la santé vient en tête, avant l'ensemble des autres aspects du cadre de vie.
Le travail de notre Commission a été difficile, car nous nous sommes trouvés d'emblée devant le problème de savoir si nous pouvions ou pas, prendre en considération des textes fondamentalement différents, et nous avons d'abord, dans un débat à la fois de forme et de fond, tranché cette question. La Commission s'est trouvée devant trois options possibles : partir du texte de base qui a été discuté dans les fédérations, sur lequel les militants ont été amenés à se prononcer, en particulier sur un certain nombre d'options qui figuraient clairement en ce qui concerne l'avenir des cliniques privées, et au chapitre des retraites, à propos des options sur l'âge de la retraite et l'égalité des retraites pour les hommes et pour les femmes ou au contraire un choix prioritaire.
La Commission a décidé qu'elle ne pouvait pas prendre en considération pour base de travail un autre texte que le texte qui a été discuté dans les fédérations, et en tranchant ce problème de forme, elle a par-là même tranché un problème de fond.
En effet, - et là dessus une minorité qualifiée de cette Commission a demandé à s'exprimer; je demanderai au président de séance de lui donner la parole, pour respecter entre nous tout à fait les règles normales de la démocratie interne le texte qui a été repoussé changeait totalement l'esprit du texte qui a été discuté dans les fédérations, en particulier sur toute la première partie concernant la santé.
Je n'ai pas l'intention d'abuser de l'attention de cette Convention nationale, au point où nous en sommes parvenus, je crois qu'il sera plus facile de laisser chacun s'exprimer. Je ne vais donc pas développer maintenant les raisons pour lesquelles nous avons pris en considération ce texte. Elles sont claires.
La majorité de la Commission a estimé qu'elle était fidèle à l'esprit même de l'ensemble du projet et du programme qui vient d'être discuté, qui est encore en discussion dans cette Convention, qui fixe à la fois les objectifs précis, pratiques, les buts, mais également, Pierre Joxe le rappelait ce matin, Chevènement aussi, à propos de la démocratie économique, introduit très clairement la notion de ce qu'il est possible de faire dans l'espace d'une première législature.
Il faut donc que sur ce plan nous disions clairement que la rédaction du texte actuel, qui a été un peu rapide sur un certain nombre de problèmes de détail, correspond très exactement à ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat.
La Commission a été très sensible à un argument qui est développé ici, et qui a été développé dans beaucoup d'autres Commissions compétentes et dans beaucoup d'autres rapports au cours de la journée, à savoir qu'il ne nous appartient pas forcément de décider ici, maintenant, de tout pour tous, mais qu'il faut amener dans un certain nombre de domaine les intéressés eux-mêmes à dire ce qu'ils veulent au point de vue modalités de fonctionnement et d'organisation.
Les phrases qui sont ici, dans le paragraphe "dans une société de type

Socialiste", préservent l'avenir, ne le ferment pas, et permettent, en imposant un certain nombre de mesures immédiates qui ne sont pas du tout en retrait sur la situation actuelle, mais qui sont très nettement la dénonciation de l'état de fait actuel, permettent au contraire de ne pas imposer un modèle calqué à l'avance sur le plan de l'organisation de la santé.
C'est pourquoi tout à l'heure les camarades qui vont s'exprimer au nom de la minorité de la Commission vont développer des arguments pour la création immédiate d'un service national de santé, et je vous indique que la majorité de la Commission - et je suis là pour rapporter ce point de vue - vous demandera de vous en tenir au texte initial sous le bénéfice d'un certain nombre d'amendements qui ne modifient pas fondamentalement l'esprit du texte.
Je vous proposerai seulement les principaux amendements. Je ne vous infligerai pas la lecture, mot par mot, de telle ou telle modification qui ne change pratiquement pas les choses essentielles.
Tout d'abord, la présentation, un certain nombre de textes ont été proposés, qui complètent les argumentations qui sont développées dans le texte de base. Ce texte de base présente d'ailleurs une très bonne analyse de la situation actuelle
(Changement de président)
Et nous pensons qu'il faut nous en tenir là.

Le président - Camarades, je vous demande tout de même un peu d'attention, Je comprends votre fatigue, mais il nous reste quelques questions à régler.
Je demande aux camarades qui veulent s'en aller et qui sont en route pour le faire de vouloir bien se retirer le plus rapidement possible, pour permettre à ceux qui restent de suivre la discussion. Les questions qui restent sont tout de même importantes, et j'espère que chacun d'entre vous fera un petit effort pour que les orateurs puissent s'exprimer normalement.

Bonin - Je remercie le président. Je sais que c'est très difficile de résumer, et j'essaie justement, après avoir présenté l'optique générale, d'arriver immédiatement à ce qui fera la matière du vote.
Vous aurez donc un vote à émettre, très certainement, si la minorité maintient sa position.
En dehors de cela, pour ne pas abuser de votre attention j'abandonne le détail de tous les petits amendements.
Par contre, sur le problème des hôpitaux, les fédérations avaient à voter sur deux textes de base, Option A, Option B. Après discussion, et sur intervention d'ailleurs d'Albert Gazier qui a proposé une synthèse entre deux amendements de l'Indre-et-Loire et les Bouches-du-Rhône, nous avons décidé de supprimer ces deux options et de les remplacer par une option commune, en synthétisant à la fois les amendements et les options.
Au lieu de : "pour les cliniques à but lucratif, en ce qui concerne leur transformation...", nous disons "... celles qui existent seront transformées en établissements à but non lucratif, mais elles devront obligatoirement s'intégrer dans un ensemble hospitalier cohérent, et devront prendre leur part des charges

Fondation Jean Jaurès

et des devoirs sanitaires, ainsi que des dépenses.... Pour cela, des normes très rigoureuses seront exigées du point de vue organisation médicale, technicité et personnel."
La minorité vous fera certainement savoir tout à l'heure qu'elle est partisane de mesures immédiates de nationalisation des établissements privés. C'est tout au moins ce qu'elle a indiqué à la Commission.
Il est évident également qu'il faudra rédiger ce que nous avons proposé en ce qui concerne l'importance des problèmes de formation des personnels médicaux, paramédicaux, dans ce chapitre.
J'en arrive au problème de la pharmacie qui a suscité ce matin un certain nombre de mouvements divers.
Il vous a été indiqué que la Commission était revenue sur les options de base concernant la nationalisation de la pharmacie. En fait, il a été proposé la création d'un office national de centralisation de la recherche et de l'activité pharmaceutique.
Il est bien clair que ce matin la Convention nationale s'est ouverte sur le chapitre de la démocratie économique, et le rapporteur de la Commission, Pierre Joxe, a évoqué le problème de l'industrie pharmaceutique. La Commission de la santé, Commission à caractère technique, ne peut pas aller contre ce qui a été décidé sur le plan général.
Il est bien entendu, et je m'en suis entendu avec le président de la Commission et avec les rapporteurs des autres Commissions, qu'un texte définitif sera mis au point.
Nous ne proposons pas de remplacer la nationalisation par la création d'un office national de la recherche et de la coordination de l'industrie pharmaceutique, cet office dit venir s'inscrire comme complément de ce qui a été décidé ce matin.
Je vous rappelle la rédaction que Pierre Joxe a fait voter, et que vous avez adopté pour la pharmacie : "un secteur public sera constitué à partir de la nationalisation de certaines entreprises."
Eh bien nous pensons, au nom de la majorité de la Commission, que l'office national qui a été proposé doit venir s'insérer dans ce secteur public, et coordonner à la fois les activités des entreprises nationalisées parce qu'elles entrent dans le cadre qui a été défini au titre de la Commission économique ce matin, et les activités de l'ensemble des autres secteurs, laissés, pour le moment tout au moins, au secteur libre.
Voilà sur le plan de la pharmacie, en ce qui concerne la production.
En ce qui concerne le commerce de gros et l'ensemble de la distribution qui est d'ailleurs une chose extrêmement importante car, après tout, il était concevable qu'on l'on pèse sur l'activité pharmaceutique - certains l'ont proposé au stade de la rédaction de l'avant-projet - il était concevable qu'un gouvernement Socialiste pèse d'une façon tout aussi efficace sur le secteur pharmaceutique en nationalisant le commerce de gros et en faisant un goulot d'étranglement de façon à ce que seuls soient commercialisés et pris en charge les régimes d'assurance maladie, les produits pharmaceutiques que ce secteur public de

Fondation Jean-Jaurès

distribution assurerait.
Après tout pourquoi pas ?
Mais, comme nous avons tranché au niveau de l'économie, nous disons simplement que le secteur de gros sera organisé entre coopératives et nous gardons la rédaction du texte : "La liberté d'installation pharmaceutique coopérative mutualiste sera instaurée."
Vous savez parfaitement ce que cela veut dire au point de vue des conséquences pratiques.
Au chapitre suivant, pas de modification pour le rapport sur la majorité. Je dois dire que la Commission a repoussé, pour s'en tenir à la rédaction du texte, l'amendement sur l'institution du tiers payant car la Commission a estimé que cet amendement serait contraire à l'esprit général.
En ce qui concerne la retraite, il y avait deux problèmes et la Commission a tranché pour l'âge de la retraite; à une forte majorité, elle a adopté l'option A, c'est-à-dire l'égalité à 60 ans pour les hommes et les femmes.
Mais, sur la proposition de notre camarade Albert Gazier, une nouvelle rédaction a été substituée à tout ce chapitre sur les retraites, de façon à ce que soit précisé les modalités par lesquelles un gouvernement Socialiste pourra assurer, lors de son accession au pouvoir, l'aménagement des régimes de retraite et les avantages à la fois à terme et immédiats, qu'il devra accorder. Justement "accorder" est le mauvais mot parce que l'esprit même du texte nouveau qu'Albert Gazier a fait adopter à l'unanimité moins une voix, est que nous n'avons pas le droit de décider pour les autres. C'est donc une table ronde qui, dans l'immédiat, sera réunie avec tous les intéressés pour délimiter les diverses modalités et les diverses conséquences pratiques de l'aménagement des régimes de retraite : le calendrier d'exécution, financement, et les problèmes en particulier que posent les différences qui existent entre les divers régimes et enfin le problème si important qui passionne tous nos concitoyens, celui de l'éventuel cumul entre la retraite et le bénéfice d'activité salariée au-delà de l'âge de la retraite.
Vous savez quel est le problème, la contradiction apparente de ce problème où nous disons qu'il faut à la fois le droit à la retraite à 60 ans et où nous disons que ceux qui veulent continuer à travailler doivent pouvoir le faire, et cela sur le plan de la vie car c'est nécessaire; mais il en découle un certain nombre de choses sur le plan financier ; ce sera à cette table ronde de trancher. Toutefois, ce texte est également très important car il ne serait pas sain que l'on dise que le Parti Socialiste se contentera de réunir des tables rondes. Il faut que nous tenions un certain nombre d'engagements pratiques. Nous proposons donc qu'avec ce texte, dès la déclaration d'investiture, le gouvernement Socialiste annonce que par des augmentations successives, le budget public consacré à la vieillesse sera dans la troisième année de la législature supérieur de et nous devons discuter pour savoir quel chiffre il convient de mettre. Nous nous sommes retournés, en Commission de résolutions, vers la Commission n°8 qui a chiffré un certain nombre d'engagements ; nous avons discuté, depuis, avec les camarades qui pouvaient nous donner ce chiffre, et nous proposons de mettre le

chiffre de 20 milliards de francs, en francs constants, bien entendu. Il s'agirait donc d'un chiffre supérieur de 20 milliards de francs au dernier budget vieillesse de la législature précédente, étant entendu que sur ces trois années, l'effort le plus important sera réalisé la première année. On ne veut pas dire aux gens : dans trois ans, vous aurez 20 milliards de francs pour ce budget. Il faut que dès la première année, je ne sais pas, mettons 10 ou 12 milliards soient déjà dégagés.
Cette rédaction du texte nouveau sur les retraites n'est donc absolument pas contraire. Ce n'est pas une option ; cela a été adopté à l'unanimité, mais cela devait être souligné devant la Convention nationale.
Pour la famille, il n'y a pas d'option, il y a des aménagements et un certain nombre de modifications de détails, permettez-moi de le dire. Nous avons pensé, en particulier que bien que le problème des crèches soit tout à fait capital, il n'était pas bon de citer, dans un programme, des choses pour lesquelles on n'est pas certain de pouvoir tenir les chiffres. Ainsi, le chiffre de 2000 crèches dans la première année est peut-être quelque chose de dangereux à cause du problème du personnel que nous ne sommes pas sûr de pouvoir former dès la première année pour faire fonctionner ces 2.000 crèches.
Bien entendu, il est certain qu'il faut plus de 2.000 crèches, c'est pourquoi les chiffres sont dangereux. Nous proposons donc de ne pas aller aussi loin dans les précisions.
D'autre part, on avait beaucoup parlé du problème de l'avortement en soulignant qu'il était difficile pour nous de ne pas en parler. Cet après-midi, la Convention nationale a tranché, je n'y reviens donc pas.
En ce qui concerne les anciens combattants, nous avons laissé le texte tel qu'il est, sans le changer. Simplement, dans la rédaction définitive, pour le problème de l'âge de la retraite des anciens combattants, nous demandons qu'il soit revu dans sa rédaction pour être harmonisé avec toutes les autres décisions relatives à la retraite.
Je terminerai en disant qu'au dernier chapitre on parle des inégalités des revenus ; on y propose un certain nombre d'aménagements sur l'impôt sur le revenu, en particulier dans le cadre d'une politique familiale. Il appartenait à notre avis à la Commission n°8 d'étudier et de formuler les propositions chiffrées, la Commission de la santé n'ayant pas compétence sur ce point.
Je vous remercie de m'avoir écouté.
Je demande au président de bien vouloir donner la parole au rapporteur de la minorité de la Commission, car je crois que leur amendement constitue la seule option fondamentale sur laquelle la Convention nationale aura à trancher.

Le président - Je remercie notre camarade de nous avoir présenté le rapport de la majorité de la Commission santé.
Nous avons encore plusieurs points à discuter et je souhaite que les orateurs puissent s'exprimer dans un silence au moins relatif.
La parole est maintenant à Montanet qui va parler au nom d'une partie de la Commission de la santé.

Fondation Jaurès

Montanet

Camarades, le texte de synthèse que je suis chargé de vous présenter résulte des options prises à l'unanimité par les fédérations de la Haute-Marne, de la Marne et du Cantal et par une large minorité - je dis bien large minorité - de nombreuses autres fédérations.

Ce texte a donc pour moi et pour nous non pas la valeur d'un amendement mais la valeur d'une véritable motion à opposer par un vote contradictoire à la motion développée par le rapporteur de la Commission sur les problèmes de la santé.

Je vais, si vous le permettez, vous en donner lecture :

L'enseignement de la médecine en France est conforme au type général de l'enseignement supérieur. enseignement de classe, réservé à la bourgeoisie; destiné à un exercice libéral, lucratif, de la profession médicale, sélectionné socialement et par le jeu arbitraire de règles tendant à limiter le nombre de médecins, sous le prétexte fallacieux d'en améliorer la qualité, l'étudiant aspire à pousser au plus haut niveau sa recherche des privilèges. Il vise abusivement à la spécialisation grossissant les rangs des médecins pratiquant de hauts tarifs, renonçant tacitement à l'exercice de la médecine omnipraticienne, honorée à l'acte aux plus bas tarifs, et dont les adeptes se font tragiquement de plus en plus rares.

Les syndicats représentatifs du corps médical, l'ordre des médecins, dominés par les patrons des villes universitaires et les spécialistes mènent de vicieux combats d'arrière-garde, prônent le libéralisme à tout prix, le respect du secret médical, le libre choix du médecin, non pas en tant que valeurs fondamentales mais en paravent à leur détermination à sauvegarder d'exorbitants privilèges. De la sorte, ils entretiennent un état conflictuel permanent avec la F.N.O.S.S. suscitant grèves administratives et remises en cause permanentes du système conventionnel.

Le médecin omnipraticien surtout, en vertu d'une demande croissante de soins, dont la légitimité se fonde sur le droit imprescriptible à la santé, en fonction du libre choix dévolu à tout malade, multiplie les actes médicaux au mépris des intérêts de ses patients. La fabrication et la commercialisation des médicaments, de même que la gestion des centres thermaux et de thalassothérapie, soumises à la seule loi du profit capitaliste, engendrent une inflation permanente du coût de la santé, expliquant en partie le déficit constant de la sécurité sociale dont les recettes, par le plafonnement des cotisations individuelles, se révèlent impuissantes à contenir ce vice fondamental.

Par ailleurs, la multiplication d'établissements de soins à but lucratif et la stagnation, pour ne pas dire la récession du service hospitalier public, tend à instaurer deux types de médecine, l'une réservée aux nantis, l'autre à la fraction de loin la plus importante de la population celle dont les revenus sont les plus modestes.

Le profit sur le dos du malade, la couverture du coût de la santé réalisée par le plus grand nombre au profit du plus petit et du mieux nanti, voilà deux tares insupportables du système capitaliste.

(Applaudissements)

Collection Fondation Jean Jaurès

Dès son accession au pouvoir, le gouvernement de l'Union populaire prononcera sans délai, car il ne devra pas compter sur le soutien à sa politique du corps médical, pharmaceutique ou dentaire, l'instauration du service national de santé : il suppose la socialisation immédiate des principaux pôles de domination économique de la médecine. La notion de service public n'ayant rien de commun avec celle de collectivisme, il y aura lieu de privilégier dans ce domaine l'expérience de l'autogestion. La nationalisation des établissements de soins privés à but lucratif et leur organisation selon les principes de l'autogestion en les intégrant au système hospitalier local sous la réserve essentielle que cette intégration se révèle utile à la collectivité. La suppression de l'ordre des médecins, création paternaliste et corporative d'origine Vichyssoise. (Applaudissements) Il sera remplacé par un organisme paritaire : la Commission de déontologie constituée de délégations départementales, régionales et nationales sans aucun pouvoir judiciaire.

Voyons maintenant, camarade, l'organigramme et les structures du service national de santé. Il comprend :

Le centre médical de soins du 1er degré constitué par le cabinet médical de groupe disposant d'un personnel médical, paramédical, d'un secrétariat, d'un matériel suffisant ; par le cabinet dentaire de groupe ; par la pharmacie mutualiste, lequel orientera les malades requérant des soins et des examens plus spécialisés vers le centre hospitalier.

Le centre hospitalier installé dans le centre de peuplement le plus important de la circonscription de santé du 2ème degré, disposant de locaux et de matériel représentant la valeur de 500 lits avec service de maternité et service d'urgence et de réanimation travaillant en liaison avec le plus grand nombre possible d'antennes mobiles. Avec des services et du personnel correspondant
à chaque spécialité. D'un service administratif complet fondamentalement restructuré.

La gestion actuelle est une insulte au bon sens et elle devrait être ressentie profondément par chaque citoyen. Elle atteint un si haut degré dans l'incohérence qu'elle est presque essentiellement à la base du drame hospitalier.

La nouvelle gestion devra immédiatement s'inspirer des principes suivants:

- faire table rase de la conception antédiluvienne du prix de journée dans sa forme actuelle et la remplacer par la notion du coût de la maladie.
- donner aux organismes paritaires de gestion leur autonomie impliquant leur totale responsabilité.
- être paritaire, c'est-à-dire que les assurés sociaux, les médecins, le personnel, la collectivité locale - commune, département ou région - seront responsables du fonctionnement de l'hôpital. Le Directeur sera élu, il ne sera pas obligatoirement un médecin ou un représentant de la collectivité.
- l'autonomie financière sera assurée.
- les comptes de gestion, regroupés par région, feront l'objet d'un examen attentif par une Commission régionale de santé qui coordonnera et impulsera les efforts dans ce domaine. Elle formulera ses observations. L'examen des rapports régionaux permettra à la Commission nationale de la santé qui remplacera

Collection Jean Bruhat

l'actuel ministère devenu inutile, d'établir un bilan annuel dans ce domaine et d'impulser les régions dont le développement serait insuffisant. Ces diverses Commissions de santé seront évidemment paritaires.
Développement d'une nouvelle forme de soins :
- L'hospitalisation à domicile.
- L'hôpital doit devenir exclusivement un centre technique de diagnostic et de traitements spéciaux et non un établissement de séjour en particulier en ce qui concerne les vieillards.
Dans de très nombreux cas, le malade après un bref séjour à l'hôpital peut être envoyé dans son foyer où il continuera d'être suivi par les cabinets de groupe en coordination avec l'équipe hospitalière.

Le président- Je demande au camarade d'abréger.

Guy Chanfrault
Nous intervenons sur des problèmes qui ont déjà fait l'objet de votes, mais j'entends que, pour une question aussi importante, la parole me soit laissée.
Je dis que ce système a de très nombreux avantages.
- Psychologique, en minimisant l'effet traumatique d'un séjour en milieu hospitalier, particulièrement pour les jeunes enfants et les vieillards, et les mères de famille.
- Economique, puisqu'il apparaîtrait ainsi que le nombre des lits actuellement en service serait largement suffisant, voire trop important - il faudrait arriver à une moyenne d'occupation de 4 à 5 jours, contre 19 jours actuellement.-
- Technique, les liens deviendraient beaucoup plus étroits entre le médecin soignant et l'hôpital, qui ouvrirait ainsi largement ses portes au praticien. Parallèlement l'hôpital sera doté de moyens importants d'interventions rapides, en rapport avec le développement technique moderne.
Le problème du personnel serait résolu :
-par une reconversion du personnel actuel qui retrouverait des tâches dignes de ses capacités professionnelles,
- par de nouvelles dotations en personnel soignant et technique,
- par l'introduction dans l'hôpital de certaines activités d'intendance extérieures au milieu hospitalier, permettant ainsi une plus grande efficacité dans la gestion et un service beaucoup plus humain.
L'hôpital et la recherche : la recherche médicale est même de la médecine de soins. Dans l'état actuel elle est reniée par l'administration hospitalière.
Pour que cesse cette situation absurde, l'hôpital devenu le foyer principal des activités de santé de la cité, doit aussi retrouver sa vocation de recherche, dont la finalité est en fait le développement et l'enrichissement de la technique des soins.
Le ou les C.H.U. installés à la capitale de région ou si la région, hors de sa capitale, comporte des centres universitaires traditionnels, dans ces centres, où seraient assurés parallèlement le service des soins au plus haut niveau, la recherche pharmaceutique, l'enseignement enfin.

Fondation Jean-Jaurès

Avec, pour ce dernier point, contact de l'étudiant, dès le début de ses études, avec le malade et ses problèmes.
A tous ces degrés, dans les structures exposées plus haut, doivent être installés des services d'assistance sociale et, aux stades de centres hospitaliers et de C.H.U., des services spécialisés de gériatrie.
Sanas, préventoriums, aériums, centres thermaux et de thalassothérapies, tomberont sous l'autorité de la puissance publique.
Voyons maintenant comment financer ces institutions.
Le but du service national de santé est d'assurer une médecine gratuite pour tous, et d'assurer des recettes provenant :
1/- de l'impôt de santé, proportionnel aux revenus individuels,
2/- d'appels à l'épargne publique à revenu indexé et exonéré d'impôt,
3/- de subventions des collectivités locales, départementales, régionales ou d'Etat.
4/- de la récupération des profits capitalistes réalisés à tous les niveaux.
La gestion du service national de santé pourra adopter le schéma suivant :
- le personnel bénéficiera du statut de la fonction publique,
- chaque structure sera soumise au régime de l'autogestion, largement évoqué dans l'option Sarre-Chevènement.
- dans le cas particulier des C.H.U., les étudiants délégueront au même titre que les autres travailleurs, leurs représentants aux Conseils d'administration.
-

Le président - Camarades, je crois que je vais être obligé de prendre des mesures d'ordre, sinon il sera impossible d'aller jusqu'au bout de l'ordre du jour, si nous ne limitons pas le temps de parole et je crains que nous soyons obligés d'arriver à cette solution.

Guy Chanfrault - Je vais abréger.
Je voudrais indiquer qu'il faudrait dès maintenant réserver un chapitre particulier dans cette étude, aux problèmes de la prévention.
Je n'y insisterai pas davantage, sinon pour dire qu'il devrait être confié à un service particulier, hautement qualifié et spécialisé, travaillant dans les domaines les plus divers et, au niveau professionnel, au niveau scolaire, avec les représentants des autres branches du service national de santé.
Enfin, en ce qui concerne la pharmacie, j'indiquerai que :
- Au stade delà fabrication et du commerce de gros, la nationalisation intégrale sera prononcée, ainsi que la création d'un institut national de la recherche, qui aura pour rôle, non de planifier, mais de promouvoir la recherche.
- Au niveau du commerce de détail, le développement de la pharmacie mutualiste entraînera, à terme, la disparition des pharmaciens d'officine. Dans l'immédiat, les prix de vente des médicaments au stade du détail seront alignés sur ceux pratiqués par les mutuelles avec, à terme, la gratuité absolue, à la réalisation de laquelle un gouvernement social devra consacrer tous ses efforts.
C'était peut-être long, mais cela valait d'être dit.
(Applaudissements)

Fondation Jean Jaurès

Le président - Sur le rapport des questions médicales et de santé, est-ce que le rapporteur de la majorité désire intervenir ?

Cervonnat

Je voudrais confirmer ce que j'avais déjà indiqué tout à l'heure, à savoir qu'il nous paraît très difficile, je dirai même impossible, d'accepter dans sa forme le texte qui nous est proposé.

Cependant je peux faire une proposition à notre camarade parce que je voudrais que soit évité, à la fois l'inconvénient d'un vote qui probablement nous diviserait, ce qui n'est pas grave, mais qui risquerait d'intervenir dans des conditions assez discutables ou alors nous allons vers un vote par mandats et je crois que j'aurais mauvaise grâce à vous imposer cette fatigue supplémentaire, on peut toutefois le faire, c'est la démocratie.

Beaucoup de choses ont été dites par notre camarade hier soir à la Commission de la santé. Il est apparu de façon très nette que ce sont des éléments d'analyse et des propositions de structure, extrêmement importants, qui ne sont pas tous contraires au texte qui vous est proposé, loin de là, beaucoup d'éléments critiques se recoupent avec d'autres éléments critiques qui ont été versés au dossier ; mais ils vont plus loin, ces propositions ont un caractère immédiat sur lequel effectivement la majorité de la Commission a estimé que nous n'étions pas, en conscience, prêts à y répondre et ceci en invoquant deux arguments essentiels.

L'un de forme, qui concerne la démocratie du Parti, les fédérations n'ont pas été saisies d'un texte aussi rationalisé et immédiat, sur lequel les camarades ne se sont pas prononcés.

Est-ce que nous pouvons le faire pour eux ? C'est possible, mais c'est cependant un argument que nous avons invoqué.

Le deuxième est un argument de fond, c'est que l'adoption immédiate d'un tel texte, sans que l'on ait pu en discuter tous les aspects, est contraire à l'opinion de la majorité de la Commission et à l'esprit de l'ensemble du projet de programme Socialiste adopté, en particulier au chapitre de la démocratie économique.

Je propose donc d'une façon très ferme à notre camarade, une solution qui pourrait nous éviter les inconvénients qu'il y aurait à nous affronter dans un vote ce soir et je demande deux choses :

La première, c'est le maintien du texte de la majorité de la Commission, amendé comme je l'ai dit dans les grandes lignes, avec tous les documents versés au dossier.

Je demande que le texte que notre camarade nous a lu au nom d'un certain nombre de fédérations et de minoritaires de la Commission soit, avec toutes les annexes techniques qui ont été retenues par la Commission, versé dans le dossier de la santé et je demande que Le Parti Socialiste organise très rapidement, et si possible à propos de la journée nationale de la santé qui est prévue je crois à Limoges très prochainement, un débat sur ces problèmes, qui nous permettra

Fondation Jean Jaurès

d’aller plus avant dans l’étude et d’avoir une solution de synthèse acceptable par tous, de façon à ce que notre programme puisse être rédigé dans la cohérence.
(Applaudissements)

Le président - Il a été en effet décidé, camarades, qu’une table ronde sur les problèmes de la santé, se tiendrait, je crois à Limoges, comme on vient de le rappeler et je pense qu’il serait utile que des questions aussi techniques que celles qui ont été exposées tout à l’heure par le rapporteur de la minorité, soient soumises à cette table ronde, que les camarades intéressés en discutent et nous apportent des conclusions.
Pour le moment nous sommes en présence de deux thèses, qui ne sont pas forcément contradictoires mais qui sont différentes, l’une rapportée par notre camarade Cervonnat au nom de la Commission de la santé et de la majorité de cette Commission, l’autre par notre collègue Constant, qui nous a été exposée longuement, y compris dans ses détails.
Est-ce que vous estimez que nous devions procéder à un vote ou bien que nous attendions les résultats de la table ronde des services médicaux ?

Dans la salle - Oui.

Le président - Je consulte le Congrès : quels sont ceux qui veulent adopter les propositions de la majorité de la Commission de la santé, quitte à les modifier ultérieurement, à la suite du résultat de la conférence sur la santé ?
Avis contraires ?
Une voix.
Les conclusions de la Commission sont donc adoptées.
Il nous reste quelques interventions à entendre, concernant le cadre de vie.
Je donne la parole à Bernard Montanier.

Bernard Montanier
Camarades, la Commission "Cadre de vie" avait à traiter des parties du programme portant sur l’urbanisme, l’environnement, la maîtrise des sols, les transports, le droit au logement, les sports et les loisirs, en somme un certain nombre de problèmes fort différents, mais quoique disparates, très importants. C’est la raison pour laquelle nous nous sommes trouvés en présence d’un très grand nombre d’amendements, à partir desquels la Commission unanime a réussi à rédiger un texte qui vous a été soumis dans l’après-midi.
C’est donc au nom de la Commission toute entière que je rapporte ce texte devant vous et je voudrais simplement rappeler quelques-unes des idées force qui vous ont été proposées.
Pour la Commission l’urbanisme, c’est tout à la fois un plan pour le développement harmonieux de la société et une certaine philosophie de la condition de la vie des hommes ; c’est à la fois l’un et l’autre.
Une philosophie de la cité, ce sont des options définies clairement en matière de circulation, d’espaces verts, de besoins d’emplois, d’équipements collectifs et de

Collection Jean Maitron

sortes d'animation, de gestion moderne et de mode de vie. Le tout traduit en termes de programme opérationnel, c'est-à-dire de plans d'aménagement.
Sur le plan opérationnel, nous n'avons pas voulu que la restructuration et la réhabilitation des quartiers anciens, la rénovation des centres urbains, la création de nouveaux quartiers ou de nouvelles villes, soient des modes opérationnels opposés, mais bien des modes complémentaires.
Mais l'urbanisme n'a de valeur que s'il plonge profondément dans l'homme et dans les collectivités locales, s'il dépasse les problèmes de volumes architecturaux ou descriptifs pour devenir un urbanisme de dialogue, de communication, de contacts élémentaires essentiels d'une véritable participation.
Affirmer ce droit à la vie, comme nous l'avons fait, ne peut se concevoir que si l'on affirme conjointement le droit au logement, de la même manière qu'il existe et que nous avons affirmé le droit à la santé et le droit à l'éducation.
Le droit au logement est en effet un droit fondamental. La crise que connaît actuellement la France dans ce domaine tient essentiellement à la conjonction de plusieurs facteurs, que la Commission a étudiés.
Le facteur foncier, tout d'abord, qui recouvre essentiellement la notion de propriété des sols.
Sur ce point nous vous proposons, du moins nous l'espérons, une rédaction plus rigoureuse, qui introduit notamment l'idée de sortir le facteur foncier de l'économie de marché.
De même, en ce qui concerne la notion de périmètre d'urbanisation.
Ensuite, un mode de construction artisanal. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit la notion d'avancement des techniques en matière de construction.
Puis le régime des loyers, nous avons étendu l'application de la loi de 1948 à l'ensemble des logements, en rappelant que cette loi portait bien sur le maintien dans les lieux et sur l'application de la surface corrigée.
L'aide à la personne, enfin, et tout particulièrement les plus démunis. Nous avons proposé l'octroi d'une allocation logement adaptée aux ressources des résidents, tout particulièrement aux personnes âgées, aux jeunes travailleurs, aux jeunes ménages et aux travailleurs immigrés, pour accéder aux logements H.L.M. qui leur sont actuellement interdite.
Enfin, camarades et cela dans la ville d'Henri Sellier, nous avons voulu revaloriser la notion d'H.L.M. en précisant que la qualité du logement social, c'est-à-dire l'augmentation des surfaces, l'insonorisation des appartements, ne saurait en aucune façon constituer un critère de ségrégation ou de discrimination entre les catégories de bénéficiaires.
Nous nous trouvons alors devant les options A et B.
La Commission n'a pas tranché puisque les deux options étaient inconciliables, l'une demandant la suppression de l'autre, toutefois la majorité de la Commission, favorable à l'option A, a été également favorable à la suppression de l'option d'exonération de l'impôt de l'épargne sur le logement.
Vous aurez donc tout à l'heure à vous prononcer sur ces deux options.

Fondation Jean Jaurès

Mais, un habitat susceptible de satisfaire aux besoins essentiels de ses destinataires, implique que soit apporté aux habitants, non seulement le logement, lui-même, mais aussi l'ensemble des éléments qui conditionnent la vie et permettent l'épanouissement de l'homme, et tout particulièrement les transports.
Ici, deux compléments au texte.
Nous précisons que les investissements nécessaires en matière de transports en commun seront financés notamment par une taxe progressive sur les entreprises et nous disons qu'une carte de transport, payée par les employeurs, sera délivrée aux travailleurs dans toutes les villes où il existe des transports en commun collectifs.
Nous introduisons pour la R.A.T.P. l'établissement d'une classe unique dans le métro et dans les trains de banlieue.
Voilà, camarades, les principales idées que la Commission a voulu émettre sur cette partie du programme.
Le sort de la ville de demain ne dépend pas uniquement... (inaudible), il se trouve, de par sa nature même à l'avant-plan de la politique sociale d'ensemble et c'est la raison pour laquelle nous devons, je crois nous en préoccuper très sincèrement.
Nous devons donc sortir l'homme du cycle infernal du métro et, pour cela, il nous faut maîtriser le développement urbain, grâce à une planification très rigoureuse, grâce à un système de transports en commun efficace et grâce à des réserves foncières abondantes.
Bref, il nous faut réaliser ce droit nouveau des hommes à une cité heureuse au sein de laquelle les hommes auront le temps de vivre.
Camarades, il me reste à vous parler de l'environnement, des sports et des loisirs.
Je le ferai rapidement, non pas que les sujets ne méritent pas notre attention, je dirai même, qu'ils sont d'une toute particulière importance, mais le temps nous presse, c'est la raison pour laquelle je m'en tiendrai à des notions très générales, d'autant plus que les textes ne sont pas retouchés quant au fond, ils ont simplement été améliorés dans leur rédaction.
Sur le problème de l'environnement, nous avons apporté quelques compléments nécessaires, notamment en ce qui concerne les rythmes de vie qu'il nous faut humaniser et sur les loisirs, après avoir constaté l'existence de trois temps :
- le temps de travail,
- le temps contraint, en particulier les problèmes de transports,
- et le temps des loisirs.

Nous demandons la suppression de la différenciation et l'opposition, entre le temps de loisirs et le temps de travail, afin que l'homme puisse trouver sa plénitude tout au long de sa journée.
La Commission a enfin affirmé le droit à la nature, dont l'accès doit être pour tous possible, c'est-à-dire en supprimant les barrières et en refusant d'isoler la nature, de l'enfermer à l'intérieur de cadres très précis comme on tend actuellement à le faire, par l'intermédiaire des parcs naturels.

Fondation Jean-Jaurès

La nature fait partie d'un tout, elle doit s'intégrer dans le tout et l'homme doit avoir accès à la nature directement.
Enfin, la Commission a posé le principe de vacances au choix.
Le texte sur les sports a été modifié assez sensiblement, il pose le principe de la non séparation de l'éducation physique et des sports. Les enseignants de l'éducation physique scolaire devront être chargés à l'école de l'ensemble des activités physiques.
Enfin, la Commission souhaite que le Parti affirme sa volonté de faire du sport une activité de masse et rompe avec un sport d'élite.
Telles sont les principales modifications et améliorations apportées au texte.
Je pense qu'à travers ces idées, auxquelles les Français sont de plus en plus sensibilisés, c'est finalement tout notre souci de changer la vie, de changer leur vie, qui apparaîtra.
(Applaudissements)

Le président - Y a-t-il une intervention sur le rapport de Bernard Montanier ?

Dans la salle - Je voudrais simplement poser une question sur le texte qui nous a été distribué concernant les loisirs et les sports.
On a introduit dans le texte, qui je pense doit être adopté maintenant, la mesure de création d'un ministère des loisirs et du cadre de vie, dans lequel on insère la Jeunesse et les sports.
Je pose simplement la question, alors que l'enseignement, l'éducation physique et des sports, demande depuis si longtemps à être intégré à l'Education nationale, est-ce que le vote d'un tel texte voudrait dire que l'enseignement des sports dans les écoles ne serait pas rattaché au Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des sports, comme maintenant, mais au ministère des Loisirs et du cadre de vie ?
C'est la seule question que je voulais poser, pour pouvoir voter en toute connaissance de cause.
(Applaudissements)

Bernard Montanier - Je demanderai au responsable qui était de la sous-commission et qui s'est occupé tout particulièrement des loisirs, s'il est là, de vous apporter la réponse.

Le président - Je crois qu'on déborde un petit peu du cadre de la discussion. C'était à régler à la Commission de l'Education nationale. Celle-ci a répondu en demandant que l'éducation physique et des sports ne sorte pas du cadre de l'Education nationale !

Dans la salle - Mais, actuellement, elle est sortie, puisque c'est une revendication permanente des éducateurs d'être de l'Education nationale, et si maintenant on les met dans un ministère des Loisirs, c'est refaire ce que les éducateurs ne veulent pas !

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Je donne la parole à Chevènement.

Jean-Pierre Chevènement
Camarades, c'est l'exemple typique des interférences, des chevauchements qui existent inévitablement entre plusieurs Commissions.
La Commission de l'Education nationale, dont Guyard va être le rapporteur dans quelques instants, a bien précisé que les enseignants de la Jeunesse et des sports et les Professeurs d'éducation physique seront rattachés au ministère de l'Education nationale, et c'est conforme d'ailleurs au texte du projet étudié. Par conséquent, et le président de la Commission 4 vient de m'apporter une précision sur ce point, il me le confirme à l'instant, les Professeurs d'éducation physique seront rattachés au ministère de l'Education nationale. C'est clair !
Alors, je crois que, maintenant, il y a un certain nombre d'options sur lesquelles il faut que nous nous prononcions.
Je voudrais rappeler qu'il y a 2 options qui ont été émises au Chapitre des Libertés : la première concerne la peine de mort, la deuxième le divorce par consentement mutuel et, enfin, il y a une option qui touche à l'exonération de l'Epargne au point de vue impôts. Il est dit que, pour des raisons de financement de la construction et compte tenu de l'équilibre général de l'Etat, les particuliers épargnant, à long terme seraient exonérés, dans une certaine limite, ce serait d'ailleurs plafonné, de l'impôt.
Alors, c'est sur cette option qu'il faut vous prononcer, c'est-à-dire êtes-vous pour cela ou, comme la Commission vous le recommande, préférez-vous la suppression du système d'exonération qui, je le répète, n'a rien à voir avec celui dont M. Chaban-Delmas pourrait bénéficier, puisqu'il serait plafonné.
Il y a donc ces 3 options sur lesquelles des votes doivent maintenant intervenir.

Le président - Je vais vous demander un peu d'attention de façon que nous puissions continuer à délibérer d'une manière aussi précise que possible.
Vous devez vous prononcer pour ou contre l'abrogation de la peine de mort. Si nous votons à main levée, peut-être le partage des voix sera-t-il difficile à établir. Toutefois, nous devons savoir si une majorité se dégage ou non; à propos de la peine de mort, vous avez le choix entre deux options, c'est-à-dire : maintien de la possibilité de la peine de mort dans le cadre de la législation actuelle ou bien sa suppression dans tous les cas. Je pense qu'on peut se borner sans nuance à ces deux positions : pour le maintien de la peine de mort ou pour son abrogation.
Alors, je vais vous consulter pour savoir tout d'abord si vous êtes d'accord pour que nous votions à main-levée, étant donné que je pense qu'un vote à la tribune serait beaucoup trop long.
Est-ce que la Convention nationale en est d'accord ?
Vous êtes pour le vote à main levée. Eh bien, camarades quels sont ceux qui votent pour l'abrogation de la peine de mort ?
(Applaudissements).

Fondation Jean-Jaurès

Avis contraires ? Aucun.
Y a-t-il des abstentions quand même ?
6 abstentions.

Une participante - Personnellement, je ne peux pas voter dans un sens ou dans l'autre, étant donné que les voix de notre fédération se partage en pour et contre.

Le président - Très bien. Vous avez donc été comptée dans les abstentions.
Nous avons un second vote à émettre dans les mêmes conditions, qui n'est pas très important : il s'agit du divorce par consentement mutuel... qui intéresse beaucoup plus de gens qu'il n'y a d'assassins en France !
Je vais donc procéder de la même façon, si vous le permettez. Toutefois, j'aimerais vous préciser que des-problèmes très importants sont posés et je vous avoue que j'attache aussi beaucoup d'importance à ce vote en ce qui concerne, notamment, les mères de famille abandonnées qui ne touchent pas toujours les allocations familiales auxquelles elles ont droit.
Eh bien, camarades, je procède de la même façon :
- Quels sont ceux qui sont partisans du divorce par consentement mutuel des époux ?
Avis contraires ?
Je ne vois d'avis contraires.
Abstentions ?
1 abstention.
Il reste la question de l'exonération de l'épargne qui, si je me rappelle bien, est investie dans la construction.
Je vous consulte de la même façon.
Quels sont ceux qui seraient partisans de voir exonérées de l'impôt - je ne dis pas sur le revenu ni sur le capital - des sommes investies dans la construction, c'est-à-dire l'épargne consacrée au logement ?

Un participant - Il faudrait mentionner que cet investissement devra être destiné à une habitation principale.
(Applaudissements)

Le président - Oui, bien sûr, il s'agit d'un investissement de l'épargne dans le logement principal d'une personne qui désirerait faire construire.
Y a-t-il des partisans de l'exonération d'imposition pour l'épargne consacrée à la construction de l'habitation principale ?
…
J'ai compté 24 mandats.
Quels sont ceux qui sont contre l'exonération ?
12.
Eh bien, camarades, il y a une majorité pour l'exonération.
Je crois que nous en avons terminé avec les votes que nous avions à émettre. Peut-être aurons-nous tout à l'heure d'autres options à proposer au sujet des

Cercle Fondation Jean-Jaurès

questions d'Education, mais je crois que nous arrivons à la fin.
Quel est le rapporteur de la Commission ? Guyard.

Jacques Guyard
Eh bien, mes chers camarades, j'irai vite pour vous permettre de regagner au plus tôt vos fédérations et vos militants.
Hier, pendant 7 heures, une centaine de camarades ont étudié un peu plus de 300 amendements.
Finalement, je crois que nous avons pu faire un travail sérieux, dans la mesure où, sur pratiquement tous les points en débat, à propos de ce chapitre "Education", la Commission a abouti à un vote unanime, après une discussion assez longue. (Applaudissements)
C'est pourquoi je me bornerai à vous indiquer l'esprit des modifications principales apportées au programme et je vous indiquerai, en fin de parcours, le seul point faisant encore option, à l'intérieur du texte de l'éducation.
D'abord, le texte a été revu pour peut-être effacer quelque chose qui risquait de choquer un certain nombre de camarades, de militants et de citoyens, une critique un peu trop violente peut-être dans la forme, du rôle de l'Education nationale dans la sélection et la ségrégation. Nous avons apporté dans ce domaine un certain nombre d'amendements qui soulignent le rôle très positif qu'ont toujours rempli les enseignants dans la lutte républicaine.
D'autre part, nous avons, dans un chapeau, défini, d'abord par un historique assez long et ensuite par des propositions de définition, du rôle de l'Education nationale dans la société Socialiste, définies assez précisément les finalités que nous entendons donner à l'Education nationale, son mode de gestion...

Le président - Ecoutez, camarades ! Cette question concerne tous les éducateurs, qui sont nombreux, aussi les parents d'élèves et également leurs enfants et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens qui ne soient pas intéressés, aussi je vous demande un peu d'attention, camarades ?

Jacques Guyard - Nous avons également défini le but de l'école : épanouir au maximum l'enfant et toutes les futures qualités qui reposent en lui.
Ensuite, dans le corps du texte proprement dit, nous avons abouti à un texte de synthèse concernant les examens. Je vous le lis rapidement : "(lecture du texte de synthèse)de transformation, de suppression devront intervenir dans un délai de un à trois ans suivant les cas".
Le reste du texte a été amélioré dans la forme mais sans que le fond soit changé ; simplement, des précisions ont été apportées concernant l'organisation du temps de travail, la formation professionnelle, etc., concernant également les précautions à prendre dans l'expérimentation des méthodes pédagogiques nouvelles, concernant la formation professionnelle et l'éducation permanente, en particulier en direction des travailleurs.
Nous avons souhaité, et là j'insiste car c'est assez important : que soit prévu le plus rapidement possible au sein du Parti la mise au point d'une espèce de

chapitre supplémentaire sur la politique scientifique. Il faut absolument qu'il y ait dans ce programme une présentation d'une politique scientifique du Parti Socialiste.
Un texte sur les inadaptés a été réécrit et amélioré.
Nous avons également amélioré le texte sur la formation des maîtres et je souligne que, sur ce point délicat, la Commission est parvenue, là encore, à l'unanimité.
Alors, il reste un seul point d'option et, pour aller très vite, je vous l'exprime rapidement, qui concerne l'allocation d'étude.
Deux thèses ont été présentées en Commission, d'une part la majorité de la Commission a penché pour le maintien du texte actuel du programme qui, je vous le rappelle, précise qu'il sera donné une allocation d'étude sur critère social dans le 1er cycle de l'enseignement supérieur, sur critères social et universitaire dans le 2ème cycle et critère purement universitaire dans le 3ème cycle.
La Commission a ajouté la possibilité, pour tous ceux qui ne recevraient pas d'allocation d'étude, de recevoir un prêt à long terme qu'ils devraient évidemment rembourser. C'est là une proposition qui nous a paru répondre à une critique juste qui est que l'allocation d'étude doit aussi permettre à certains enfants de la bourgeoisie de pouvoir s'affirmer en dehors de leur famille.
A cette position majoritaire dans la Commission, un certain nombre de camarades ont proposé l'idée d'une allocation d'étude sur critère purement universitaire. La majorité de la Commission a repoussé cette proposition, considérant, d'une part, son coût élevé, d'autre part, le fait des priorités plus importantes sans doute, absorbant les crédits dont pourra disposer un gouvernement Socialiste.
Je crois qu'il serait bon de donner maintenant la parole deux minutes à un camarade, sur l'option dont je viens de parler.

Le président - Quel est le défenseur de l'option sur l'allocation d'étude ? Personne !

Un participant - Je pense que le débat devra être renvoyé en Commission, étant donné l'heure tardive.

Le président - Notre camarade renonce à défendre son amendement.

Un participant - La fédération de la Meuse s'inquiète du problème de la laïcité ?

Jacques Guyard - Il est évident que, dans le chapeau définissant les finalités de l'enseignement, il est, d'une part, dit ce que nous entendons par laïcité, et d'autre part, il est entendu que le statut scolaire des 3 départements de l'est sera intégré au statut national...
(Intervention inaudible dans la salle)
Ce n'était pas cela ?

Fondation Jean Jaurès

Un participant - Est-ce que vous avez précisé... (inaudible)

Le président - Bon. Eh bien, camarades, nous devons nous prononcer sur l'allocation d'étude et je suppose que la 1ère option est l'allocation d'étude sur critères sociaux et universitaires, la seconde option étant : sur critères universitaires seuls.

Jacques Guyard - C'est cela, la 1ère option étant complétée par la possibilité d'un prêt à long terme pour ceux qui ne bénéficieraient pas d'allocation d'étude.

Un participant - Le système des contrats pré-professionnels existent par ailleurs dans le texte...

Le président - Alors, 1ère option : critères sociaux et universitaires ; 2ème option : critères universitaires seuls.
Que ceux qui sont partisans de la 1ère option, c'est à dire pour les 2 premières années, sur critères essentiellement sociaux, ensuite sur critères universitaires seuls, c'est la 1ère option, plus la possibilité d'un prêt, veuillent bien lever la main avec leur mandat ?
Quels sont ceux qui sont partisans, maintenant, de la 2ème option, allocation d'étude sur critères universitaires seulement ?
Eh bien, c'est la 1ère option qui a une grosse majorité.
(Applaudissements)
Je constate que notre camarade Guyard en a terminé avec les problèmes de l'éducation. Je le félicite d'avoir été aussi rapide, grâce d'ailleurs à l'effort qui a été réalisé en Commission, il vous l'a dit.
Alors, il nous reste encore un problème sur lequel nous devons nous pencher, c'est le chapitre du projet de programme qui a pour titre : Dominer l'économie.
C'est notre camarade Chevènement qui va intervenir à ce sujet.

Jean-Pierre Chevènement
Mes chers camarades, nous voici arrivés à la 5ème partie. Il ne s'agit pas de la tâche la moins difficile, mais j'espère qu'elle ne sera pas la plus longue ; elle concerne "maîtriser l'économie".
La Commission a proposé un certain nombre d'amendements concernant divers sujets que j'énumère :
- les attaques contre la monnaie, considérées comme un délit.
- le rôle accru des coopératives de consommation.
- la composition des conseils d'administration des Caisses d'Epargne.
- la réduction nécessaire de la part des impôts sur... (inaudible)...
-

Le président - Un peu de silence, camarades !

Jean-Pierre Chevènement - ... Elle a précisé ce que le projet disait déjà :
- la contribution accrue que la fiscalité indirecte doit apporter aux collectivités

Fondation Jean-Jaurès

locales.
- la possibilité pour les Assemblées régionales d'avoir une initiative en matière fiscale.
Enfin, deux propositions de suppression, et non plus d'adjonction :
Il s'agit de supprimer des ressources nouvelles
- la nouvelle cotisation de sécurité sociale qui était prévue, assise sur les moyens de production - et il s'agit de supprimer l'impôt complémentaire sur les moyens de production
Enfin, un nouveau texte sur les artisans et commerçants, meilleur, plus approfondi que le précédent et à la mesure du problème très important posé par ce vaste secteur de la population active, a été présenté par la Commission.
Personnellement, en tant que rapporteur général et un peu responsable de l'étude d'ensemble, je suis tout à fait favorable aux amendements qui sont proposés. Je suis également favorable à la substitution du texte sur les artisans, dont je vais vous parler dans une minute. J'avoue que je m'interroge un peu sur la suppression de la nouvelle cotisation et de l'impôt complémentaire. Ce n'est pas une question majeure, en ce sens que nous réformons par ailleurs l'impôt sur les sociétés, que le régime des cotisations de sécurité sociale fait également l'objet d'un certain déplafonnement, mais disons que le dispositif initial du point de vue du financement du programme, qui fait l'objet de l'annexe économique et financière, est légèrement - pas considérablement - modifié.
J'en viens au texte sur les artisans, texte que vous avez, parce que je pense qu'il vous a été distribué.
Il fait une analyse de la situation de cette catégorie sociale qui est victime du développement du capitalisme. Il préconise des mesures fiscales, des mesures sociales, évidemment l'intégration des régimes particuliers d'assurance vieillesse et maladie au régime général de la sécurité sociale. Ce texte préconise également la mise en place d'un cadre nouveau, du point de vue économique pour l'artisanat, un cadre dans lequel artisans et commerçants puissent bénéficier d'une sécurité élémentaire. Ce texte préconise la modernisation de l'appareil commercial et une planification négociée avec les intéressés. C'est en s'attaquant aux monopoles, qui n'exploitent pas seulement les travailleurs salariés mais asservissent aussi les petites entreprises dominées, que le pouvoir Socialiste servira les intérêts de ces catégories.
Voilà l'esprit du texte qui vous est proposé, que je vous ai résumé très brièvement.
Je vous propose d'adopter l'ensemble de ces recommandations, en faisant peut-être quelques réserves sur les dispositions financières, qui ne sont pas de très grande importance, et en demandant qu'elles soient reportées à l'examen du bureau, qui mettra au point le texte définitif en matière d'annexe économique et financière, car je pense que cela mérite une discussion plus approfondie.
Je vous propose donc d'approuver le rapport de la Commission sur cette 5ème partie : maîtriser l'économie.
Avant de conclure, camarades, je voudrais, puisque nous allons terminer nos travaux, revenir un peu sur l'ensemble des votes que nous avons émis.

A l'heure où nous sommes, nous devons constater avec une grande satisfaction qu'une synthèse générale s'est dégagée sur tous les points importants qui ont entraîné la discussion démocratique du programme, discussion démocratique dont, je crois, nous pouvons être fiers, parce que personne n'en a, comme nous, donné l'exemple.
Que ce soit sur la démocratie économique, l'autogestion, les nationalisations et la planification, sur les institutions politiques et l'équilibre des pouvoirs, sur l'Europe et les progrès indissociables de la construction européenne et de la construction du Socialisme, sur la politique militaire, un texte d'unanimité s'est dégagé. Le seul point sur lequel il n'y ait pas eu entière unanimité est l'alliance Atlantique ; les Socialistes oeuvreront pour la dissolution simultanée des blocs militaires, auxquels ils sont opposés.
Ce texte est désormais celui de tout le Parti, je crois que nous le faisons, par conséquent, tous nôtre. Nous avons travaillé, je crois qu'on peut le dire, sans esprit de tendance, en dépassant tous les clivages qui sont normaux dans la phase de la discussion, nous avons donc, je pense, contribué - et je voudrais vous en remercier - à donner l'image d'un Socialisme vivant, d'un Socialisme rajeuni, d'un Socialisme adapté à notre société, à la société industrielle avancée.
Je pense que le fait que le Parti Socialiste ait été capable de mettre au point démocratiquement un tel programme laisse bien augurer de l'avenir et, nous l'espérons tous, d'une prochaine victoire !
(Applaudissements)

Le président - Camarades, vos applaudissements prouvent que vous partagez les sentiments de notre camarade Chevènement. Je vous demande tout de même de le manifester en levant votre mandat et de prouver ainsi votre accord avec cette 5ème partie du programme telle qu'elle a été rapportée à l'instant par Chevènement.
Avis contraires ?
Je n'en vois pas. Donc, le rapport de cette Commission est adopté à l'unanimité.
Je vais vous demander maintenant, camarades, de vous prononcer sur l'ensemble des textes qui vous ont été proposés, c'est-à-dire sur l'ensemble du programme du Parti.
Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main.
…
Avis contraires ?
Il n'y a pas d'avis contraire.
L'ensemble du programme est par conséquent adopté à l'unanimité.
(Très vifs applaudissements)
Camarades, avant de lever la séance, je suis saisi d'un texte que je voudrais vous lire et sur lequel je vous demanderai votre approbation :
"De nouveaux incidents graves sont intervenus cette semaine Eserol (?) en Espagne. Deux ouvriers ont été abattus, la police ayant tiré dans la foule.
Depuis plusieurs mois, la répression s'abat avec une rigueur accrue sur les militants ouvriers et, en particulier, sur nos camarades du P.S.O.E., Parti

Fondation Jean Jaurès

Socialiste Ouvrier Espagnol, et de l'U.G.T.
La Convention nationale du Parti Socialiste, réunie à Suresnes, exprime sa profonde solidarité aux travailleurs espagnols en lutte pour la liberté et le Socialisme."
Que ceux qui sont d'accord pour adopter ce texte le manifestent en levant la main.
Avis contraires ?
Eh bien, je vous remercie, camarades.
(Applaudissements)
Nous venons de vivre ensemble, camarades, deux journées dont je ne crains pas de dire, après Mitterrand d'ailleurs, que ce sont des journées historiques. Elles marquent un tournant dans la vie de notre Parti et un espoir nouveau dans la foi que nous avons pour le Socialisme.
Je vous remercie d'avoir fait preuve de beaucoup de patience, parce que si nos débats ont connu de hauts sommets, nous avons eu aussi, bien sûr, à éliminer un certain nombre de questions dont les débats étaient difficiles et les votes ardus. Nous nous en sommes tirés au mieux, à une heure assez raisonnable, grâce à votre patience, à vous surtout, qui êtes restés jusqu'au bout.
Je vous remercie de m'avoir rendu la tâche, pendant ma courte présidence, relativement facile et je vous dis bon courage pour le travail du Parti.
(Applaudissements)

Coll. Fondation Jean Jaurès